

Jean-Baptiste-Victor-Adolphe DEMANGE, Hanoï (1870-1940)

Né à Épinal, le 24 juin 1870.
Fils d'Adolphe Demange et de Marie Himbert.
Marié à Épinal, le 25 juin 1895, avec *Clémentine* Jeanne Bouillon, native de Melay (Haute-Marne), sœur de :
Jules Bouillon (1877-1925), fondé de pouvoirs de la [Blanchisserie aseptique d'Extrême-Orient](#) ;
[Lucie](#) (M^{me} Henri Huaux) ;
et Marie-Henriette, mariée à Victor Léon Chazet, de la Garde indigène, frère des [planteurs de Voi-Bo](#).

Enfants :
Georges Victor (Hanoï, 12 déc. 1899-?) ép. Dlle Naamé
et *Maurice Auguste* (Hanoï, 1905-Saïgon, 1931) ép. Dlle Giran.

Comptable chez Bœringer, Guth et Cie, impression sur étoffes à Épinal (Vosges),
employé de [Godard et Cie](#), à Hanoï (1899),
comptable de la maison [F. H. Schneider](#), à Hanoï (1900).

Naturaliste
Négociant
éditeur de cartes postales
commissaire aux comptes du [Typhon](#), société mutuelle d'assurances (1903),
détenteur de droits miniers,
poète de la publicité,
auteurs de raids automobiles,
cinéaste.

Trésorier de la section indochinoise -de la Société de Géographie commerciale de Paris (1906),
Officier d'académie (1913).
Attaché à l'Agence économique de l'Indochine à Paris (1918).
Membre de la chambre de commerce de Hanoï (1926-1928).
Chevalier de la Légion d'honneur (1932).
Avis de décès à Épinal : *L'Avenir du Tonkin*, 15 février 1940.

Publicité

[Un magasin de tissus en plein quartier indigène]
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 janvier-19 septembre 1901)

TISSUS GROS & DÉTAIL

M^{me} Demange
61, RUE DU PAPIER
Entre le grand marché et le château d'eau

HANOÏ

Calicots blancs et écrus — Tissus divers, teints et imprimés, Nanzouck, sapinette, cretonnette et façonnés.
Linge de table et de toilette, mouchoirs, chemises de nuit, mauresques. — etc., etc.
Coutil des Vosges pour vêtements de travail.
Grand arrivage de flanelle, coton.
Spécialité de coupons et de soldes à des prix incroyables de bon marché.

Hanoï
CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 janvier 1901)

Une de nos concitoyennes, madame Demange, a eu l'intelligente initiative d'ouvrir un magasin de tissus en plein quartier indigène, au n° 61 de la rue du Papier, entre le grand marché et le château d'eau.

C'est la première fois, croyons nous, qu'un essai est tenté pour mettre en rapport immédiat le consommateur indigène et le producteur. Nous disons producteur, car M. Demange, ex-employé de la manufacture d'impressions sur étoffes Boeringer Gutha [Boeringer, Guth et Cie] d'Épinal (Vosges), est tellement au courant des choses du métier qu'il sort de la classe des négociants ordinaires.

Les Annamites ont très bien accueilli cette innovation et les dames françaises y trouvent leur compte car les coupons et les soldes qui constituent la spécialité de la maison renferment des occasions véritablement extraordinaires de bon marché.

Hanoï
CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 février 1901)

Malgré les mesures prises par notre municipalité, la variole fait encore quelques victimes ; on ne saurait donc, bien que l'épidémie semble être assez bénigne à Hanoï, prendre trop de précautions.

Précisément hier, M^{me} Demange, femme d'un comptable de la maison F. H. Schneider, a dû se faire hospitaliser pour la variole. Nous voulons croire toutefois que la maladie sera courte, et nous faisons tous nos souhaits pour une rapide guérison.

Publicité
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 mai-5 juin 1901)

Chez M^{me} Demange
61, rue du Papier
(entre le grand marché le château d'eau)
NOUVEAUX ARRIVAGES PAR LE « CACHAR »

Foulardines toutes nuances, Nanjoucks, satins et façonnés couleurs Repts, pékins, brochés et façonnés à jour en blanc Dentelles du Puy, etc., à des prix défiant toute concurrence.

ENCART
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 et 19 septembre 1901)

Chez madame Demange, 61, rue du Papier, entre le grand marché le château d'eau, arrivages par le « Colombo » Tissus d'hiver et demi-saison ; Flanelle coton imprimée, draps et lainages pour dames, draps, molletons et cheviottes pour hommes, doublures, dentelles, broderies, bonneterie, couvertures, etc.

Publicité
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 septembre 1901-30 mars 1902)

M^{me} DEMANGE
61, RUE DU PAPIER
Entre le grand marché et le château d'eau
HANOÏ

Calicots et percales pour lingerie fine et ordinaire. Tissus de toutes sortes teints et imprimés. Nanzouck, satinette, cretonnette et façonnés di vers.

Linge de table et de toilette, mouchoirs, chemises, mauresques, chaussettes, bas, caleçons, tricots. Dentelles-broderies, etc.

Grand arrivage de flanelle, coton, finette, pilou, lainages, pour dames, draps pour hommes, doublures.

Couvertures, tissus d'ameublement. Tulle de moustiquaire.

Spécialité de coupons et de soldes à des prix incroyables de bon marché.

Envoi d'échantillons sur demande. Expéditions dans l'intérieur.

ENCART
[Second magasin]
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 décembre 1901-2 janvier 1902)

Madame Demange a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle a ouvert un nouveau magasin boulevard Félix-Faure, à hauteur du n° 185 de la rue du Coton. Madame Demange continuera, comme par le passé, à gérer son magasin de la rue du Papier. On trouvera dans le nouveau magasin le même assortiment, augmenté des arrivages des derniers courriers Flanelle coton, couvertures, drap, tissus d'ameublement, dentelles, etc.

Des échantillonnages spéciaux et des prix courants seront fournis sur demande.

Publicité
[Installation définitive Bd Henri-d'Orléans]
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 avril 1902)

CHEZ M^{me} DEMANGE
61, rue du Papier et bd Henri-d'Orléans
(près la rue du Coton)

Grand arrivage de tissus d'été. Piquet, nansouck et soieries, chapeaux de paille pour hommes, dames fillettes et bébés.

Publicité

[Première publicité mettant en avant Victor Demange]
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 mars 1903-30 déc. 1905 avec quelques variantes)

A la ville d'Epinal
V. DEMANGE
57, Rue du Papier et Bd Henri d'Orléans
HANOI
Gros **TISSUS** Détail
Bonneterie-Mercerie, confections etc.
SPECIALITE de Tissus imprimés
Genre Alsace Garantis GRAND TEINT
Atelier de Confections pour DAMES
dirigé par une couturière Française
Des échantillons sont envoyés
régulièrement à chaque arrivage à
toute personne en faisant une seule
fois la demande.
Cartes postales Illustrées
VUES ET TYPES DU TONKIN
Les plus jolies parues jusqu'ici dans
la colonie.
EN VENTE;
à 0 fr 15 pièce, 10 fr. la série de 93 cartes
1 30

À LA VILLE D'EPINAL
V. DEMANGE
57, rue du Papier et bd Henri-d'Orléans
HANOI
Gros TISSUS Détail
Bonneterie-Mercerie, confections etc.
SPÉCIALITÉ de Tissus imprimés
Genre Alsace Garantis GRAND TEINT
Atelier de confection pour DAMES
dirigé par une couturière française

Des échantillons sont envoyés régulièrement à chaque arrivage à toute personne en faisant une seule fois la demande.

Cartes postales illustrées
VUES ET TYPES DU TONKIN
Les plus jolies parées jusqu'ici dans la colonie.
EN VENTE :
à 0 fr 15 pièce, 10 fr. la série de 92 cartes

ENCART
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 septembre 1903)

Madame Demange a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle a reçu une bonne partie de ses articles d'hiver, tissus chapeaux, etc., et qu'elle tient des échantillons à la disposition de toute personne qui en fera demande.

PUBLICITÉ
Chez V. Demange à Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 octobre-28 novembre 1903)

Grand arrivage d'articles d'hiver : Draps amazones, lainages, flanelles de coton, doublures passementeries, chapeaux d'hiver.
Draps civils et militaires
Catalogue général en distribution, envoi d'échantillons sur demande.

TRIBUNE LIBRE
[Ralliement au repos dominical]
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 novembre 1903)

Monsieur le rédacteur en chef,
Une toute petite place s. v. p pour justifier bien humblement la lettre personnelle, que j'avais adressée à M. Rolquin et dont j'ai si malheureusement autorisé l'insertion.
Je commence :

Air connu :

Quand on a travaillé
Pendant 6 jours entiers
On est rud'ment content
De s'payer d'l'agrément
etc.

Voilà ce que les employés nous avaient dit en substance, à nous, patrons, lors de la première réunion. J'avais compris tout de suite, le sujet ne me paraissant pas nécessiter un plus grand développement.

D'autres orateurs avaient cru devoir faire vibrer nos fibres patriotiques et humanitaires Les Anglais de Hong-Kong, les droits au repos un jour complet par

semaine, la fatigue du climat, etc., etc., c'était à en pleurer de tendresse, comme dans la fable du loup et du chien !

Aujourd'hui, j'apprends que l'A. « telle qu'elle existe a une signification nettement contraire à l'esprit des premières réunions. »

Fallait le dire !

Si les membres de l'A. veulent travailler, ils sont libres, que diable !

A-t-on jamais vu... ce patron qui veut entraver la liberté du travail ! !

Mais, ce n'est pas tout.... Faut-il ouvrir ? Ou faut-il fermer ?

Si nous étions en public, il y aurait bien un loustic pour me répondre : « La ferme ! »

C'est ce que je fais. Je ne proteste plus, on dirait que je fais de la réclame ce dont [ligne illisible]

égal ! Si j'ai jamais besoin d'un employé, je le choisirai parmi les membres de l'A.

Veillez agréer, Monsieur le rédacteur en chef, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

V. Demange.

LES VOLS À HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 avril 1905)

.....
Si tous les commerçants volés chaque jour avaient l'heureuse idée d'en faire autant [donner une prime à la police pour rémunérer les indicateurs], ils seraient bien moins souvent victimes de leur personnel qui est toujours le principal voleur. C'est ainsi que la maison Demange aurait, depuis longtemps déjà, vu arrêter le chef indigène d'un rayon qui subtilisait des pièces d'étoffes qu'il passait à des complices qui, ensuite, allaient les revendre à vil prix, soit à des receleurs professionnels, soit à des particuliers qui s'y taillaient des costumes de haute fantaisie, cai ao en surah, en mousseline de laine légère, cai quan de liberty, de kaki, de calicot, d'indienne imprimé, etc.

.....
AVIS
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 avril 1905 et s.)

M. Demange prévient sa clientèle que son magasin est fermé les dimanche, jeudi et vendredi de chaque semaine.

À L'EXPOSITION DE LIÈGE
[Exportation de produits du pays]
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 août 1905)

M. Clémentel a visité l'Exposition coloniale de Liège. Voici ce qu'il a vu dans le Pavillon de l'Asie qui fut véritablement indochinois. Nous laissons la parole à la *Dépêche coloniale* :

.....
Parmi les exposants qui retiennent plus particulièrement l'attention du ministre, nous notons MM. P. Chaffanjon et Cie, V. Demange, A. Faussemagne, l'Union commerciale indo-chinoise, etc.

.....

PLAINTES

(*L'Avenir du Tonkin*, 24 septembre 1905)

Lê-van-Lang, 6 [sic] ans, boy, au service de M^{me} Demange, trouvé en possession de 14 bobines de fil et deux morceaux de toile blanche volés au préjudice de sa patronne.

FAITS DIVERS

(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} octobre 1905)

Pendant la nuit du 28 au 29, des malfaiteurs inconnus ont pénétré dans le magasin de M. Demange, avenue Henri-d'Orléans, en enfonçant l'imposte persiennée placée au dessus de la porte d'entrée et ont dérobé plusieurs pièces d'étoffe, 1 montre en nickel, 2 parapluies et une somme de 15 \$ 36 contenue dans un tiroir non fermé à clef. Ces malfaiteurs avaient également essayé de s'introduire dans le dit magasin en pratiquant un trou dans le mur au-dessus de la devanture.

Des recherches sont faites.

Annuaire général de l'Indochine française, 1906, p. 712 :

Hanoï

Négociants

Demange, rue Jean-Dupuis, 51

Audience correctionnelle

(*L'Avenir du Tonkin*, 5 mai 1906)

M. B., dont nous avons parlé dernièrement, poursuivi pour escroquerie au préjudice des maisons Charpentier et Demange, a été condamné à trois ans de prison.

ENCART

[Nouveau produit inventé par la botaniste]

(*L'Avenir du Tonkin*, 16 novembre 1906)

Chez V. Demange, demandez du kim-mao (poil de fougères), bourre végétale, soyeuse élastique ne se tassant pas, vendue 1 fr. 25 le kilo c'est-à-dire meilleur marché que le coton le plus ordinaire et de beaucoup supérieur à ce dernier pour la confection de matelas, coussins, couvertures.

LE TONKIN À L'EXPOSITION COLONIALE DE MARSEILLE

par A. Raquez

(*L'Avenir du Tonkin*, 4 janvier 1907)

Trois autres vitrines sont particulièrement remarquées : celle de la maison Denis Frères ; la vitrine de M. Marna, distillateur, avec un important échantillonnage d'alcools, de résines, de benjoin et de bois de teinture ; celle de M. Demange, présentant avec goût les divers produits d'exportation de notre colonie.

Hygrophores
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 mars 1907)

Nous avons sous les yeux une petite brochure due à la plume de l'un de nos compatriotes du Tonkin.

M. Victor Demange, qui est négociant, consacre ses rares loisirs à son goût pour les études mycologiques et toutes les recherches sur l'histoire naturelle de la colonie.

Les quatre pages de ce travail, publié dans le *Bulletin de la Société Mycologique de France*, contiennent l'examen approfondi d'une espèce de champignons de la variété *hygrophorus cocus* qui occasionnèrent, en avril 1900, un sextuple empoisonnement à Tuyên-Quang, suivi de quatre morts.

En signalant l'existence au Tonkin de cette catégorie de champignons vénéneux, cette étude a rendu service aux personnes qui ignoraient les dangers de cette espèce.

Nous complimentons M. Demange d'utiliser aussi intelligemment son séjour dans la Colonie, en continuant la vulgarisation pratique des espèces naturelles qu'elle renferme, aussi bien au point de vue commercial et industriel, qu'à celui de la pure science d'observation.

Il serait vivement à désirer que semblable émulation rencontrât de nombreux imitateurs.

[Incursion dans l'industrie]

Annuaire générale de l'Indochine française 1908, 243 :
Tanneries.

M. Demange a installé à Thinh-Hào, près de Hanoï, une tannerie où il prépare annuellement 300 tonnes de peaux de bœufs et 700 tonnes de peaux de buffles.

Liste des électeurs à la Chambre de commerce de Hanoï
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1908, p. 646)

61 Demange, négociant, boulevard Henri-d'Orléans, Hanoï.

62 Demange, Paul, fondé de pouvoirs de la maison Demange Hanoï, Thai-nguyên.

ENCART
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 février-22 juin 1910)

Chez V. Demange à Hanoï. Liquidation pour cause de départ. Rabais considérable sur tous les articles.

Il s'agit de marchandises très fraîches, soldées en vue d'une prompte réalisation et non d'articles défraîchis ou démodés. Mesdames ! Allez voir !

Cour d'appel
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 novembre 1910)

Le cour d'appel a siégé, mardi matin, sous la présidence de M. Raffray, assisté de MM. Sallé et Mansencal. M Guilhaut des Fontaines occupait le siège du ministère public.

.....
Et voici que comparaissent à la barre deux des héros d'une bande dont le tribunal correctionnel eût à s'occuper, le 27 septembre dernier, au cours des débats de l'affaire Demange contre Nguyễn-van-Mai, Lê-van-Khoa, Lê-thi-Duoc, Nguyễn-thi-Hai, Hoang-thi Hai et consorts.

Ces individus se nomment Nguyễn-van-Mai et Lê-van-Khoa. Ils ont été condamnés tous deux, le 27 septembre, à six mois de prison et deux cents francs d'amende. De plus, la maison Demange s'étant portée, à cette date, partie civile, Lê-van-Khoa avait été condamné solidairement avec Lê-thi-Duoc, Hoang-thi Hai et Nguyễn-thi-Hai à payer à la partie lésée 150 francs de dommages-intérêts.

Il faut revenir longuement sur les débats de la correctionnelle.

M^e Dubreuilh cherche à obtenir l'acquiescement de son client, Nguyễn-van-Mai. Mais c'est en vain. La cour prononce contre celui-ci une peine de 18 mois d'emprisonnement. Elle condamne à deux ans de prison Lê-van-Khoa et maintient les amendes fixées ainsi que les dommages-intérêts.

ENCART
(*L'Avenir du Tonkin*, 11-17 mars 1911)

Chez V. Demange
Arrivage de plumetis blanc pour robes et peignoirs 0 fr. 75 le mètre.

ENCART
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 juin 1911)

Chez V. Demange
Grand choix de broderies et dentelles en solde.

ENCART
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 août 1911)

Chez V. Demange
Grand arrivage de tissus demi saison et lainages haute nouveauté.
Très jolie percale pour lingerie à 0 fr. 80 le mètre.

ENCART
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 et 10 mars 1912)

Chez V. Demange

Chez V. Demange à Hanoï Mesdames, ne partez pas en congé sans aller voir les manteaux en ratine réversible dernière nouveauté de la saison pour dames, fillettes et enfants.

Vous les paierez moins cher qu'en France et ils serviront pour la traversée.

CHRONIQUE DU PALAIS
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 mars 1912)

Tribunal correctionnel

Lundi matin, à 8 heures, au Palais de Justice, audience correctionnelle hebdomadaire, sous la présidence de M. Habert ; M. Dubreuil occupant le siège du ministère public.

.....

Un incorrigible escroc

Dô-phuc-Liêm est un escroc fameux que nous avons présenté à nos lecteurs lundi dernier. C'est lui, qui, muni de faux bons, se rendit dans divers magasins de la ville et, notamment, chez M^{me} Demange pour y chercher des lots importants de marchandises.

En l'espace de 8 ans, Dô-phuc-Liêm fut condamné à 15 mois de prison et 100 francs d'amende pour escroquerie ; à 2 jours de prison pour jeux de hasard ; à 2 ans de prison pour escroquerie ; à 2 ans de prison et 500 francs d'amende pour escroquerie ; à 1 an de prison pour escroquerie ; à 6 ans de prison, enfin, et 100 francs d'amende toujours pour escroquerie : c'est en purgeant cette dernière peine qu'il s'évade.

Le tribunal, après avoir entendu M^e Gounelle, constitué pour cet individu passible de la relégation, a condamné Dô-phuc-Liêm à 6 ans de prison, 50 francs d'amende et à la relégation.

CHRONIQUE DU PALAIS
Troisième chambre correctionnelle
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 avril 1912)

Enfin, voici une vieille connaissance, Dô-phuc-Liêm, un incorrigible escroc que le tribunal condamna, le 11 mars dernier, à 5 ans de prison, à 50 francs d'amende et à la peine accessoire de la relégation pour avoir présenté à M^{me} Demange de faux bons de commerce portant le cachet de la résidence de Hai-Duong. Il s'apprêtait à vivier tous les magasins de Hanoï quand, heureusement, on l'arrêta. Son casier judiciaire est effroyable.

En l'espace de 8 ans, Dô-phuc-Liêm fut condamné à 15 mois de prison et 1000 francs d'amende pour escroquerie ; à 2 jours de prison pour jeux de hasard ; à 2 ans de prison pour escroquerie ; à 2 ans de prison et 500 francs d'amende pour escroquerie ; à 1 an de prison pour escroquerie ; à 5 ans de prison, enfin, et 100 francs d'amende toujours pour escroquerie. C'est en purgeant cette dernière peine qu'il s'évada.

M^e Gueyffier assiste le relégué devant la Cour.

Celle-ci n'a pas été peu étonnée d'entendre Dô-phuc-Liêm arguer pour sa délassé, da la vie chère, des exigences du fisc. Il désirait payer ses impôts, tout gueux qu'il fut, et il a dû voler pour se mettre en règle avec le percepteur.

Cet argument impressionna sans doute le Cour, un peu moins toutefois que l'habile plaidoirie de M^e Gueyffier qui réduisit à 1 an au lieu de 5 la peine de prison, supprima l'amende, et confirma la peine accessoire de la relégation.

ENCART
Chez V. Demange
(*L'Avenir du Tonkin*, 19-21 avril 1912)

Articles de première communion, chapelets, missels, aumônières, etc.
Grand arrivage de tissus haute nouveauté, robes, lingerie pour fillettes, chaussures Spico réputées pour leur solidité.
Prix défiant toute concurrence.

UNE P.M.E. FAMILIALE

Tribunal correctionnel
[Commerce de timbres]
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 avril 1912)

Une affaire de timbres

Si les philatélistes avaient été conviés, ce matin, au Palais, ils auraient pu s'intéresser aux longues discussions qui survinrent au cours des débats, et relatives à leur chère « manie ».

Toutefois, le côté triste de l'affaire était qu'une de nos concitoyenne se voyait poursuivie pour abus de confiance.

Sa bonne foi, sans doute, avait été supprimé ; mais le délit était nettement caractérisé ; la loi était là qu'on ne pouvait violer, même par amour des timbres, même inconsciemment ! Puis, à côté de la loi violée, se dressait la maison Demange dont les intérêts se trouvaient lésés.

M^e Mourilhau, partie civile, représentait M. Demange et demandait 2.000 francs de dommages-intérêts pour le préjudice matériel causé, plus 1.000 francs pour le préjudice moral que la maison subissait.

M^e Dubreuilh assistait la prévenue.

Chacun sait comment se pratique, ici, le commerce des timbres. Des carnets sont envoyés aux collectionneurs qui, après avoir fait leur choix, enlèvent de ces carnets les timbres qui leurs conviennent, et apposent leur signature dans les cases-laissées vides par les timbres ainsi achetés.

La maison Demange recevait de nombreux carnets de timbres par chaque courrier et faisait aux acheteurs un rabais de 50 % sur le prix du catalogue Yver et Thellier.

La prévenue, ayant eu entre les mains plusieurs de ces carnets, fit son choix, mais commit l'imprudence de remplacer les timbres choisis par d'autres timbres de moindre valeur.

Or, ces carnets avaient été photographiés sur le demande expresse de M. Demange qui s'était aperçu que, depuis quelque temps, certains de ses carnets étaient faussés, et

quand ils revinrent à M^{me} Huaux ¹, la supercherie éclata. D'où plainte en abus de confiance.

Le tribunal entendit longuement la prévenue qui excipa de sa bonne foi. M^{me} Huaux fat entendue aussi, sans serment, à simple titre indicatif.

On avait également convié à la barre : M^{me} Serra, MM. Kepler, Blancsubé, Bouygues.

Après la plaidoirie de la partie civile, vint le réquisitoire, modéré de M. le procureur de la République, puis la plaidoirie de M^e Dubreuilh qui conclut à la nécessité d'une expertise.

Le jugement interviendra à huitaine.

ENCART
CHEZ V. DEMANGE
(*L'Avenir du Tonkin*, 19-22 juillet 1912)

Arrivage de kaki garanti grand teint, officiellement adopté par le ministère de la guerre.

Grand assortiment de jolies robes brodées pour fillettes, robes de baptêmes, etc.

Jolis tulles de Bruxelles pour robes, tulles illusion, tulles point d'esprit, très belle qualité.

Jolis voiles. — Grand choix de jolis articles pour cadeaux. — Chapeaux Jean Bart oui enfants.

À des prix déliant toute concurrence.

ENCART
CHEZ V. DEMANGE
(*L'Avenir du Tonkin*, 9-14 août 1912)

Jolie batiste blanche pour lingerie en 1 mètre 15 de large à 1 fr. 25 le mètre. Grand choix de tissus d'été soldés depuis 0 fr. 10 le mètre, pour fin de saison. Cellular rayé, haute nouveauté pour chemises d'hommes.

ENCART
CHEZ V. DEMANGE
(*L'Avenir du Tonkin*, 9-14 septembre 1912)

Mesdames,

Ne commandez rien en France sans avoir été visiter les Magasins Demange, où vous trouverez :

Des manteaux en ratine réversible pour dames et enfants, en laine, de voyages, etc. ; — Sorties de bals, pardessus pour hommes, costumes en drap pour enfants de tout âge, à des prix inconnus jusqu'ici à la Colonie ; — Modèles de robes de la rue de la Paix ; — Grand arrivage de velours anglais à tons changeants, haute nouveauté de la saison, draps, damages, mousselines laines, veloutines , — Flanelle coton, flanelle tennis, flanelle nattée tissu spécial pour chemises.

¹ Lucie Bouillon, mariée à Henri Huaux : sœur de M^{me} Victor Demange. Sous-directrice des Grands Magasins réunis à Hanoï dans les années 1920, transitaire à Haïphong dans les années 1930.

Prière de comparer les prix des échantillons en distribution avec ceux des Grands Magasins de Paris.

La maison se charge de la confection en tous genres.
V. DEMANGE, boulevard Henri-d'Orléans, Hanoï.

AU PALAIS
3^e chambre civile et commerciale a
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 octobre 1912)

.....
La Cour, recevant l'appel relevé, par M^e Mézières, au nom de M^{me} Demange, d'un jugement du tribunal de commerce de Hanoï, autorise M^{me} Demange à mettre en vente publique, par les soins du commissaire priseur, un lot de chaussures neuves.

ENCART
CHEZ V. DEMANGE
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 octobre 1912)

Grand choix d'éoliennes pour robes de soirées et cérémonies.
Tulles de toutes nuances pour voilages.
Très jolies écharpes imprimées et brodées.
satinettes, satins brochés, moires de toutes teintes pour doublures.
Chemises en zéphir, pour homme, faites sur mesures, depuis 3 fr. 95.

ENCART
CHEZ V. DEMANGE
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 novembre-4 décembre 1912)

Arrivage de costumes tailleurs haute nouveauté à 19 francs ; jolies laizes brodées sur tulle grande largeur pour tuniques et robes de soirées ; satins toutes teintes ; pardessus pour hommes ; costumes pour enfants de tout âge, à des prix déifiant toute concurrence.

DÉPARTS
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 février 1913)

Rentre en congé, en France, M^{me} Huaux, fondé de pouvoirs de M. Demange, et qui a dirigé cette maison avec beaucoup d'habileté commerciale.

DÉCORATION
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 septembre 1913)

Nous apprenons avec plaisir que M. Demange, le sympathique commerçant de Hanoï, qui sera parmi nous dans une quinzaine de jours avec M^{me} Demange, vient d'être nommé officier d'académie.

ENCART
(*L'Avenir du Tonkin*, 13-17 septembre 1913)

La maison Demange a l'honneur d'informer sa clientèle de l'arrivée prochaine, à Hanoï, de madame Demange apportant avec elle les dernières nouveautés pour la saison d'hiver.

[L'Huile d'Abrasin en Chine et au Tonkin](#)
d'après des notes de M. Victor Demange.
par M. L. HAUTEFEUILLE.
(*Journal d'agriculture tropicale*, 30 novembre 1913)

LES NACRES FLUVIALES DU TONKIN,
PAR M. A. BAVAY,
CORRESPONDANT DU MUSÉUM.
(*Bulletin du Muséum national d'histoire naturelle*, 1914, p. 346-348)

Les *Annales de l'Association des naturalistes de Levallois-Perret* pour l'année 1912 contiennent (p. 62-80) des « Notes d'excursions malacologiques au Tonkin », par M. V. Demange, notes dans lesquelles mon nom se trouve cité à propos de coquilles fluviatiles ou terrestres de ce pays. J'ai pensé qu'il serait utile aux naturalistes du Muséum de connaître ce que je regarde comme un fait très important, dont ces notes racontent la genèse.

Disons d'abord que l'auteur, M. Victor Demange, négociant établi au Tonkin, avait quitté la France muni d'un bagage scientifique spécial. Il était botaniste et surtout mycologue ; mais naturaliste fervent, il ne négligeait aucune des autres branches de l'histoire naturelle. Cette prédisposition influait sur son commerce : quoique vendant et achetant en général tout ce qui se vend et s'achète au Tonkin, [il s'attachait surtout aux productions de la nature, productions minérales, animales ou végétales](#), qu'il allait chercher sur place et dont il savait trouver l'emploi ou l'écoulement. Son commerce embrassait depuis les mines, minerais et charbons, jusqu'aux peaux et cornes de buffles, peaux de tigres et autres, plantes textiles ou à sparterie (couffins de *Cyperus*), les plantes tinctoriales, les écorces a tannin, les fruits oléagineux (graines d'abrasin), les graines à saponine (fruits de *Sapindus*), les résines, les gommes (gomme-laque), les baumes (benjoin, assez abondant au Tonkin, mais dont, malheureusement, les Annamites insoucians abattent en masse les arbres producteurs, le bois étant excellent pour la fabrication des allumettes). M. Demange eût même songé à exporter les lichens à orseille dont il vit les rochers de Do-son couverts, si l'orseille eut encore été employée en teinture. *L'Histoire naturelle des drogues simples* de Guibourt, qui ne quittait guère sa table, le mettait chaque jour sur la piste d'un nouveau produit à exploiter et à exporter. Entre-temps, il recueillait lui-même, pour ses amis et correspondants, ou bien il faisait récolter par des indigènes à ses gages, des plantes, des insectes. Depuis dix ans,

il récoltait pour moi des mollusques dont je devais lui donner les déterminations. Je lui envoyais aussi des livres ou brochures avec planches pouvant lui venir en aide pour la reconnaissance de ces mollusques.

Lui-même avait à sa solde un dessinateur annamite qui exécutait scrupuleusement les dessins des objets d'histoire naturelle qu'il ne pouvait ou ne voulait pas expédier, champignons, insectes, coquilles.

Voici maintenant le fait que je voulais faire connaître et qui a trait surtout à ces Unios très épais que l'on nomme avec Rafinesque des *Quadrilla*. Je l'extraits des *Annales* ci-dessus dénommées :

« J'avais reçu, écrit M. Demange, de M. Bavay un fascicule de l'ouvrage du R. P. Heude ²sur lequel les *Quadrilla* sont admirablement figurées. Je regardais ces figures et je les comparais avec *Quadrilla Leidtkei* (?) Rolle (?), le seul que je connaissais à l'époque, pendant qu'un de mes fournisseurs annamites attendait un règlement quelconque. Comme j'étais peu soucieux du protocole, ledit fournisseur regardait aussi et je le laissais faire. « Voulez-vous de ces coquilles ? me demanda-t-il, après examen. (Si j'en voulais !) — Je crois bien que j'en veux ! lui dis-je. — En voulez-vous un picul (62 kg.) ? — Si tu m'en apportes un picul, je te donne 5 piastres (12 francs). » (5 piastres ! mon bonhomme n'en demande pas plus, 5 piastres représentant le salaire d'un manœuvre pendant un mois, quelle aubaine !)

« Trois jours après, il revient avec une centaine de kilogrammes des *Quadrilla* citées plus haut : je suis ravi de l'affaire et je paye le prix convenu.

« En voulez-vous d'autres ? 10 piculs ? 100 piculs ? » — Oh ! mais dans ce cas, le naturaliste s'efface et fait place au commerçant. Et ce commerçant se mit à l'œuvre. Je ne raconterai pas les tribulations qui m'attendaient. Le placement de ces nacres n'alla pas sans peine. Je mis plus d'un an à les faire accepter ; mais je crois qu'en 1910, il en est bien sorti 1.000 tonnes du Tonkin.

« Je suis heureux de citer cette petite anecdote qui ne peut manquer d'enorgueillir tous les vrais coquillards. Qu'on vienne donc nous dire que nos études ne servent à rien !

.....
« La pêche des *Quadrilla* est assez curieuse. Voici comment je l'ai vu pratiquer sur le Song-Thuong. Les pêcheurs s'avancent à la nage jusqu'au milieu du fleuve, en s'aidant d'un énorme bambou qui leur sert de flotteur et auquel est accroché un panier. L'homme plonge par des fonds de 4 à 10 mètres, ramène un petit panier de coquilles, s'ébroue copieusement, raconte ses impressions à ses voisins et pique un autre plongeur.

Le plongeur et sa famille consomment la chair des mollusques pêchés. La pêche de chaque banc fluvial fait ainsi vivre un ou plusieurs villages.

Je me suis informé auprès de M. Demange, revenu depuis peu du Tonkin, de l'état actuel de cette industrie.

« D'après les statistiques douanières, en 1910, me dit-il, il est sorti environ 800 tonnes d'Unios par Haïphong (il a pu en sortir par ailleurs). En 1911, ralentissement, faute de débouchés. En 1912 et 1913, les exportations ont repris de plus belle, sur la base de plusieurs centaines de tonnes par année ; je n'ai pas les chiffres et le Tonkin est loin.

« Le ralentissement de 1911 provenait des difficultés de trouver des débouchés appropriés. Il y avait eu emballement des exportateurs en 1910 ; ils avaient expédié à Marseille et au Havre, sans se douter qu'ils avaient affaire à un produit non classé.

² *Conchyliologie fluviale de la province de Nanking.*

« En 1913, une société s'est fondée à Hanoï pour la fabrication des boutons de nacre ³ ; une usine est en train de se construire, les machines font route ou sont même déjà rendues, une quinzaine d'ouvriers de Méru (Oise) ont été engagés.

« Mon premier achat de 80 kilogrammes à 5 piastres le picul date du 1^{er} juin 1907. J'ai mis de 1907 à 1910 pour faire accepter couramment ces Unios dont la nacre dure rebutait les ouvriers français.

La consommation annuelle des nacres d'Unio aux États-Unis était tout récemment de 110.000 tonnes. Au Tonkin on est encore loin de ce chiffre ; mais aux États-Unis, les bancs d'Unios s'épuisent ou sont épuisés. Certaines espèces ont disparu. On commence à cultiver et à parquer ces mollusques. Certains États en ont réglementé la pêche.

Des négociants nacriers américains ont visité les pêcheries d'Unios du Tonkin et acheté des nacres.

Voici donc le Tonkin devenu pays producteur de nacres fluviales. Notons que, déjà, les ouvriers du pays employaient la nacre de l'Unio Cumingihea. pour leurs belles incrustations, et sans doute aussi celle de quelques autres espèces.

Quel sera le résultat de cette nouvelle exploitation ? D'abord une source de revenus pour la colonie, du travail et de la nourriture (au propre comme au figuré) assurés à une population assez pauvre ; mais plus tard, sans doute, ce sera là aussi le dépeuplement des rivières et la disparition de ces belles coquilles, toutes transformées en boutons de chemise pour l'usage du monde entier.

Le bénéfice ne sera pas pour la science ! Heureusement que les Unios du Tonkin ne contiennent guère de perles, ce qui précipiterait inévitablement leur anéantissement.

Remarquons que tous les Unios à nacre utilisable de ces régions habitent les fleuves du Tonkin et du Sud de la Chine ; l'immense Mékong ne nourrit guère que des espèces de taille médiocre ou à lest trop mince pour être utilisées par cette industrie.

ENCART

La maison Demange

(*L'Avenir du Tonkin*, 22-28 février 1914)

40, boulevard Henri-d'Orléans à Hanoï a toujours su choisir le moment opportun pour offrir des occasions à sa clientèle.

En ce moment, elle met en vente des plumets imprimés d'Alsace à 0 fr. 75 le mètre, de jolis façonnés de Saint-Quentin à 0 fr. 50, des dentelles et des broderies à des prix extraordinaires de bon marché.

Ce sont là des occasions véritables et non des trompe-l'œil.

Les frais généraux réduits de la maison et son organisation d'achats toute spéciale lui permettent, pour maintenir son bon renom, de pratiquer cette forme de réclame.

Les acheteurs ne s'en plaindront pas.

Hanoï

MARIAGE

(*L'Avenir du Tonkin*, 18 mai 1914)

³ Société industrielle de l'Annam-Tonkin.

Samedi dernier, à 5 heures du soir, a été célébré, en l'église cathédrale de notre ville, le mariage de M. Paul, Adrien Téoulé ⁴, mécanicien-orfèvre, avec M^{lle} Gilberte Éloi ⁵, nièce de M^{me} Huaux, l'aimable directrice de la maison Demange.

Les époux étaient assistés de MM. Duvergt, négociant ; Cruvellier, commis principal des P. T.T. ; Dally, adjudant en retraite ; Elies ⁶, négociant à Gia-Lam. Avant de donner aux jeunes époux la bénédiction nuptiale, le R.P. Lecornu leur a adressé l'allocution suivante :

.....

Distinction honorifique
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 février 1914)

Nous apprenons avec plaisir que M^{me} Demange — qui vient de rentrer en France — et M^{me} Huaux, sa sœur, ont reçu la décoration du Kim Boi.
Nous leur adressons nos sincères félicitations.

ENCART
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 juin-1^{er} juillet 1914)

La Maison Demange, désireuse, une fois de plus, de plaire à sa nombreuse et fidèle clientèle, lui offre actuellement un joli choix de voiles brodés haute nouveauté: éoliennes, laizes, broderies, tulles brodés, crépons, etc. etc.

Tous ces articles, achetés à Paris par madame Demange, sont d'un goût très sûr, d'une fraîcheur incomparable et d'une élégance raffinée C'est du dernier cri comme nouveautés.

DEMANGE
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 49)

Négociant
40, boulevard Henri-d'Orléans, HANOÏ
M^{mes} HUAUX, directrice ;
LACROIX, —
M^{lle} D'ARGENCE ;
M^{me} CHAZET ⁷.

DEMANGE (V.)
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 76)

Tissus-Nouveautés

⁴ Paul Téoulé : né le 26 septembre 1883 à Périgueux.

⁵ Gilberte Amélie Éloi : née le 29 juillet 1895 à Paris XI^e. Fille de Anna Éloi, s.p., domiciliée à Paris.

⁶ Régis Elies, 40 ans, sous-officier en retraite à Hanoï.

⁷ Marie-Henriette Bouillon : sœur de M^{me} Victor Demange. Mariée à Hanoï, en 1908, à Victor-Léon Chazet, de la Garde indigène, frère des [planteurs de café de Voi-Bo](#).

Boulevard Paul-Bert, Haïphong.

M. [Ernest] DAILLY ;
M^{me} DAILLY ;
M^{lle} GUERRE.

DEMANGE (V.)

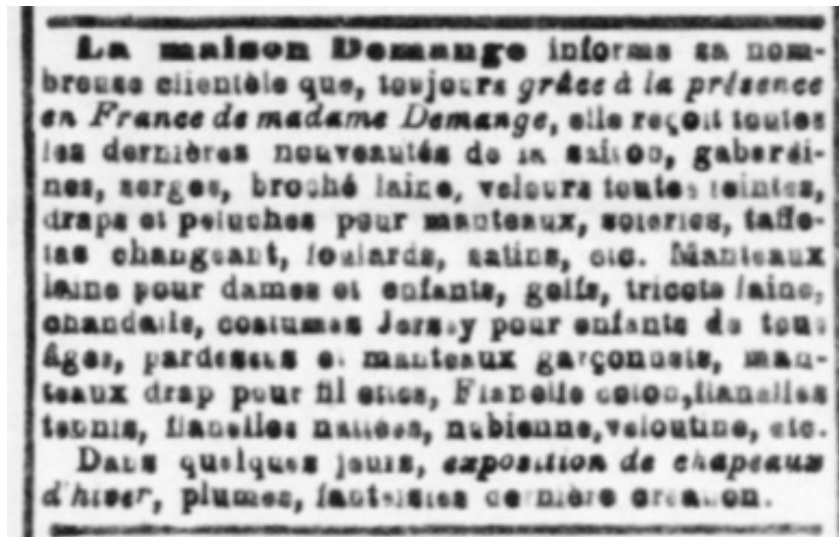
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 141)

Tissus en tous genres
27, rue Catinat, SAÏGON

M. LARRIÈRE ⁸, directeur.

ENCART

(*L'Avenir du Tonkin*, 9 octobre 1915)



La maison Demange informe sa nombreuse clientèle que, toujours grâce à la présence en France de madame Demange, elle reçoit toutes les dernières nouveautés de la saison, gabearines, serges, broché laine, velours toutes teintes, draps et peluches pour manteaux, soieries, taffetas changeant, foulards, satins, etc. Manteaux laine pour dames et enfants, gilet, tricots laine, chandails, costumes Jersey pour enfants de tous âges, pardessus et manteaux garçonnet, manteaux drap pour fil enes, Fibelle coton, lianelles tennis, lianelles naines, nubienne, veloutine, etc.
Dans quelques jours, exposition de chapeaux d'hiver, plumes, factures dernière création.

⁸ *Émile Ernest Larrière* (Remiremont, 13 mai 1884-Saint-Nicolas-de-la-Grave, Tarn-et-Garonne, 1973) : ancien agent à Saïgon de Victor Demange, puis de Denis frères. Bénéficiaire en 1928 d'une plantation d'ancien combattant. Établi en 1932 à l'enseigne *Maison de blanc*.

La maison Demange informe sa nombreuse clientèle que, toujours grâce à la présence en France de madame Demange, elle reçoit toutes les dernières nouveautés de la saison, gabardines, serges, broché laine, velours toutes teintés, draps et peluches pour manteaux, soieries, taffetas changeant, foulards, satins, etc. Manteaux laine pour dames et enfants, golfs, tricots laine, chandails, costumes Jersey pour enfants de tous âges, pardessus et manteaux garçonnetts, manteaux drap pour fillettes, Flanelle coton, flanelles, tennis, flanelles nattées, nubienne, veloutine, etc. Dans quelques jours, *exposition de chapeaux* d'hiver, plumes, fantaisies dernières création.

Attaché à l'[Agence économique de l'Indochine](#) à Paris (1918).

Mobilisé en 1914 (il se trouvait en France), Victor Demange revint pourtant à Hanoï en 1916, puis retourna en France, chargé par M. Sarraut d'organiser un service scientifique à l'Agence de l'Indochine.

Liste des 107 électeurs consulaires français
ANNÉE 1920
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1920)

N°	Noms et prénoms	Maisons de commerce	Domicile
24	Dailly Ernest	Maison Demange	Haïphong

DEMANGE, négociant
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1920, p. 52)

40, boulevard Henri-d'Orléans, HANOÏ

M^{me} HUAUX, directrice ;
M. HUAUX ;
M^{lles} L. HUAUX ⁹ ;
L. HUMBERT ;
M. MADESCALAIRE ;
H. MADESCALAIRE ;
A. CARNINO.

DEMANGE (V.)
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1920, p. 73)

⁹ Lucienne Huaux : fille d'Henri et Lucie Huaux. Mariée un peu plus tard à Auguste Despinoy, comptable à la Société de constructions mécaniques de Haïphong.

Tissus-Nouveautés
Boulevard Paul-Bert, Haïphong.

M. DAILLY ;
M^{me} DAILLY ;
M^{lle} ERIN

AEC 1922 :
Demange, bd. Henri-d'Orléans (Maison à Saïgon). — Vêtements, tissus, bonnet.,
mercerie, chaussures. — Exp. : tous produits du Tonkin.

DEMANGE, négociant
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1922, p. 52)

40, boulevard Henri-d'Orléans, HANOÏ
M^{me} HUAUX, directrice ;
M. HUAUX ;
M^{lles} M. HUAUX ; L. HUMBERT ; J. PERRIN ¹⁰ ; J. DURAND ; [M^{me}] M. CHAZET ; A.
CARNINO.

DEMANGE (V.).
Tissus, nouveautés
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1922, p. 63)

Boulevard Paul-Bert, Haïphong
M. Despinoy ¹¹.
M^{me} Despinoy.

ENCART
CHEZ V. DEMANGE
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 février-1^{er} mars 1922)

ARRIVAGE de tisane haute nouveauté, robes, chemisettes, casques, franges, tisane
éponge, voiles, zéphirs, cellulars, cretonnettes, percale soie, toile métis, toile fil, reps
blanc et jute pour costumes d'hommes.

La maison se charge de la confection de robes et de chapeaux pour dames,
costumes pour hommes, chemises, pyjamas, etc., etc.

Prix défiant toute concurrence

Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 mars 1922)

¹⁰ Jeanne Perrin : née le 16 février 1904 à Tuyên-Quang. Fille de Joseph Perrin (1873-1913), ingénieur chimiste, colon, et de mère annamite inconnue. Reconnue par son père le 16 octobre 1907.

¹¹ *Auguste* François Despinoy : gendre de M^{me} Lucie Huaux. Ancien comptable de la Société anonyme de constructions mécaniques.

M. Despinoy (maison Demange), secrétaire du Cercle sportif.

Hanoï
Le repos dominical
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 juillet 1922)

Il y a quelque dix ans, la maison Demange, ayant adhéré aux sollicitations du groupement des employés de commerce, a toujours respecté depuis le repos dominical.

Hanoï
ARRIVÉES
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 octobre 1922)

M. [Georges] Demange, fils du négociant bien connu et si estimé, et M^{me} Demange [née Naamé].

Victor DEMANGE, publicitaire et poète

ENCART
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 octobre 1923)

Ayant pris goût aux vers, Demange recommence ;
Et vient vous annoncer sous forme de romance,
Que son lainage aussi va suivre le chemin
Descendant qu'a tracé son frère le satin.
Gabardine en cent trente. À quel prix ? Devinez !
Quarante francs Mais non ! C'est vous assassiner !
Vous dites trente cinq ? Quel gaspiller vous faites !
Trente trois fr. le métré ! Est-ce bien ! Vous y êtes !

ENCART
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 octobre 1923)

Comptant de Lamartine éclipser l'auréole
Demange insiste encore et rime avec ardeur.
C'est en vers voulant être aussi légers qu'Éole
Et qui rampent, hélas ! avec tant de lourdeur,
Qu'il annonce aujourd'hui l'arrivée opportune
De ses manteaux reçus par le dernier courrier.
Madame, pour ces vers, donnez votre fortune.
Ils ont été commis pour que vous accouriez.

ENCART
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 octobre 1923)

En vers de mirliton **DEMANGE** récidive
Sa muse le harcèle et le pousse à sévir
Le sort en est jeté ! Vu l'époque tardive.
Des Messieurs l'ornement qui les fait tant souffrir
— Le faux-col abhorré — déjà reprend sa place.
Pourquoi donc vous guinder en un étroit carcan
Dont la hauteur vous gêne et l'amidon vous glace ?
Le faux-col mou très chic, le faux-col épatant
Se trouve chez **DEMANGE** et chez lui seulement.

ENCART
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 octobre 1923)

Le faux-col mou, Monsieur ? Ce n'est pas élégant !
Allez donc chez Demange et faites-y l'emplette
De bons faux-cols bien durs, Ils vous vont comme un gant.
« Mais — dites-vous — mardi, la réclame était nette :
« Le faux col mou, c'est chic ; le dur, c'est détestable.
« Demange un jour dit noir, le lendemain dit blanc. »
Nous avouons, Monsieur, que le fait est troublant.
Nous ne savons que dire... et c'est fort regrettable !

ENCART
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 novembre 1923)

Que n'ai-je le latent de l'anonyme auteur
Qui dans *l'Avenir* d'hier — paradoxale image !
A blagué gentiment d'un petit ton moqueur.
Les pauvres commerçants au rimailant ramage !
Lors, je pourrais sans crainte, en un style joyeux
Vanter de mes manteaux la coupe irréprochable,
Dire que mes lamés sont un plaisir des yeux
Et que tous mes chapeaux ont un chic admirable
DEMANGE

ENCART
Étrange attitude d'un commerçant
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 décembre 1923)

Un accident navrant s'est produit hier chez D..., magasin de nouveautés. Une dame qui venait choisir des jouets pour ses enfants en trouva un choix si étendu et à des prix si dérisoires qu'elle ne put surmonter son saisissement. Elle battit l'air de ses bras et tomba comme une masse. Un docteur appelé en hâte ne put que constater le décès.

Le police a invité M. D... à relever ses prix par mesure de prudence. M. Demange ayant refusé catégoriquement, on envisage l'arrestation imminente de ce singulier individu.

La guérison du cancer
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 janvier 1924)

Nous avons reproduit, dans notre numéro du dimanche 30 décembre, un article du *Matin* à propos de la guérison du cancer

Cet article signalait les patientes recherches couronnées de succès de M. le docteur Naamé, de Tunis, et voici que nous apprenons aujourd'hui, avec le plus vif plaisir, que ce distingué praticien est le père de madame Demange, l'aimable femme de notre sympathique concitoyen, M. [Georges] Demange, l'actif négociant hanoïen.

ENCART
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 janvier 1924)

En vers de commerçant, donc en alexandrins
Permettant de caser douze pieds à la ligne
On peut évidemment rimer bien des quatrains
Qui n'ont rien de commun avec le chant du cygne
Mais *Demange* fait mieux. Au dernier arrivage
Il a reçu des vers de toutes dimensions
Les poètes locaux en pâleront de rage
Pas moyen de lutter, c'est fait dans les prisons.

ENCART
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 février 1924)

Madame **DEMANGE** a reçu un choix ravissant de robes de tulle, de toile, de crépon. Allez vite les voir.

ENCART
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 mars 1924)

La maison Demange se charge de faire confectionner d'une façon très soignée les robes d'uniforme pour pensionnaires. Les mamans pourront y choisir, en même temps, chemises de jour et de nuit, jupons, mouchoirs, etc.

ENCART
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 mars 1924)

Les voiles fantaisie signés Rodier, sont d'une finesse et d'une originalité exceptionnelles. — Grand choix

Chez **DEMANGE**

HANOÏ

(*L'Avenir du Tonkin*, 17 avril 1924)

NAISSANCE. — Nous apprenons avec le plus vif plaisir l'heureuse naissance — survenue le 15 à Hanoï — de Simone Jeanne, fille de madame et de M. [Georges] Demange, les sympathiques négociants de notre ville.

Nous adressons aux parents nos meilleurs compliments et nos souhaits au bébé.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG

(*L'Avenir du Tonkin*, 24 mai 1924)

MARIAGE. — C'est demain samedi 24 mai que sera célébré à Haïphong le mariage de M. Maxime Hoareau, pilote aviateur, avec M^{lle} Alice Le Priol, la charmante jeune fille de M^{me} Le Priol, directeur de la maison Demange, de Haïphong.

La bénédiction nuptiale sera donnée aux nouveaux époux en l'église cathédrale de Haïphong à 17 heures 30

Les témoins seront : MM. Célimon, commis-greffier au tribunal de Haïphong, et Gigueaux, directeur de la maison Denis frères, consul d'Angleterre à Haïphong.

Nous renouvelons nos sincères félicitations aux familles et nos meilleurs vœux de bonheur aux futurs époux.

LA FOLIE MÉTROPOLITAINE

Pour la chambre de commerce de Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 novembre 1924)

.....
Un « businessman », très connu et très estimé au Tonkin, M. V. Demange, vient d'adresser la lettre suivante au directeur de l'Agence économique de l'Indochine, à Paris.

Cher Monsieur,

Je prends la liberté de venir vous entretenir d'une question à laquelle, me semble-t-il, l'Agence peut et doit s'intéresser.

Il s'est créé en France un groupement cotonnier ayant pour but l'exportation des tissus de coton à l'étranger. C'est parfait, nous sommes tous d'accord pour désirer que l'industrie française cherche et trouve des débouchés à l'étranger.

Ou c'est moins parfait, c'est lorsqu'on apprend que les colonies françaises dites protégées sont exclues du rayon d'action de cet organisme et lorsqu'on approfondit les motifs de cette exclusion.

Le raisonnement des industriels paraît être que [les colonies protégées, telle l'Indochine, étant protégées contre la vie à bon marché par des barrières douanières suffisantes, il n'y a pas à s'en occuper.](#) Les dits industriels peuvent imposer les

conditions qui leur plaisent aux exportateurs coloniaux ; ceux-ci seront toujours obligés de passer sous leurs fourches caudines puisqu'il s'agit de colonies protégéesô combien ... par des tarifs douaniers à peu près prohibitifs.

Où cela devient particulièrement écœurant, c'est lorsqu'on sait que le groupement cotonnier cité plus haut envisage des crédits de six mois à des Turcs et à des Grecs alors que les acheteurs d'Indo Chine devront payer leurs écus à 5 tours date de facture.

Vous avez certainement conservé des relations à Bordeaux : contrôlez mes dires, informez-vous auprès de la chambre de commerce et vous apprendrez, sans étonnement je pense, que [les maisons qui travaillent avec la côte occidentale d'Afrique préfèrent acheter à 90 jours aux Anglais plutôt que d'acheter à 5 jours, comme les commerçants d'Indo-Chine sont obligés de le faire.](#)

Voilà, me semble-t-il, des faits que l'Agence économique doit connaître et combattre.

Le malthusianisme industriel des tisseurs français apparaît révoltant lorsqu'on prend la peine de fouiller la question. Voilà *une des causes de la vie chère*, prise entre mille autres. Pourquoi ces industriels feraient-ils un effort pour améliorer leur production ou leurs méthodes de travail ? Le Gouvernement les protège, cela leur suffit. À l'abri des barrières douanières françaises exhaussées chaque fois qu'il y aura péril, ils pourront toujours continuer leur petite vie à œillères : le marché de l'intérieur ou des colonies protégées leur suffit.

En ce moment, la question se pose de savoir si les Allemands acceptent une prorogation aux entrées en franchise de tissus alsaciens... ou dénommés tels (Art. 68 et 768 je crois). Cette question intéresse vivement tous les industriels cotonniers de France et je serais bien étonné s'ils n'ont pas déjà fait de nombreuses démarches auprès du gouvernement pour obtenir la prorogation du régime actuel.

Il est presque regrettable que monsieur Herriot plane maintenant sur les cimes. Certainement il se serait intéressé à cette question si nous la lui avions soumise en 1918 ou 1919, mais peut-être n'a-t-il pas perdu l'habitude d'accueillir les compétences quelles qu'elles soient et je crois que mes remarques transmises par l'Agence pourraient l'éclairer.

Pour finir, laissez-moi vous faire remarquer que je m'adresse à vous par déférence et parce que je suis convaincu que mes réflexions vous intéresseront, mais il me serait très facile de faire du bruit et même du gros tapage si je voulais le faire.

Si je me mêlais d'expliquer aux Annamites, dans la presse indigène, ce qu'on entend par une colonie protégée, je crois que mon article aurait un petit succès, on pourrait l'intituler :

« Paie Nguyễn ! »

Je n'écrirai cet article que s'il est passé outre à mes observations mais alors je l'écrirai et d'autres à la suite.

Que le gouvernement prenne des mesures pour faire cesser l'ostracisme du Syndicat cotonnier de l'Est à l'égard des exportateurs en colonies protégées. Il le peut. C'est son droit, c'est son devoir.

Veillez agréer, cher Monsieur, l'assurance de mon meilleur souvenir et de mes salutations empressées,

Signé : DEMANGE

L'affaire se précise donc de la façon suivante :

Le Syndicat cotonnier de l'Est impose à ses adhérents l'obligation de vendre au comptant les marchandises destinées aux Colonies dites « protégées » (!)

Le même syndicat cotonnier autorise et seconde les efforts d'un groupement d'exportation qui accordera de longs crédits aux acheteurs étrangers.

Les industriels ont évidemment le droit de disposer de leur fabrication comme ils l'entendent et de vendre à crédit ou au comptant quand ça leur plaît et à qui leur plaît. D'accord, mais alors qu'ils ne réclament pas de faveurs gouvernementales ayant pour but inavoué de favoriser leur odieuse routine.

Les négociants (surtout de Bordeaux) qui exportent des tissus au Congo, colonie non protégée, s'approvisionnent auprès de maisons anglaises qui accordent, paraît-il, des crédits dépassant 90 jours. Il s'agit, en l'espèce, de tissus blanchis ou teints.

Les négociants du Tonkin (colonie protégée) doivent acheter leurs écus au comptant, les envoyer au blanchiment ou à la teinture où ils restent deux à trois mois, puis les diriger sur Haïphong par les rares navires qui ne rompent pas charge à Saïgon — au total 5 mois.

L'Union des blanchisseurs de coton de France, de même que l'Union des teinturiers, accordent un rabais de 25 % aux étrangers et de 10 % seulement aux colonies françaises protégées. Ces dernières ne peuvent acheter et manutentionner leurs tissus qu'en France à cause des tarifs douaniers prohibitifs.

Étonnons-nous après cela si nous ne faisons rien ou à peu près rien avec le Yunnan alors que nous semblons tenir la clef de ce pays !

Nous n'existerons pas sur cet exposé très précis et d'intérêt général, mais il nous semble qu'en l'occurrence, la parole est à la chambre de commerce.

Louis Bonnafont

ENCART

(*L'Avenir du Tonkin*, 7 décembre 1924)

FOIRE HANOÏ

DEMANGE

Expose ses tissus Rodier et Batik
et ses robes de soirées
Visitez son stand N ° 1 Série F.

LA VI^e FOIRE DE HANOÏ

(*L'Avenir du Tonkin*, 10 décembre 1924)

.....
La maison Demange, qui termine l'inauguration des stands de la Série F, expose, avec un goût qui n'appartient qu'à elle, de magnifiques robes et manteaux et de fort jolis chapelets qui lui attirent toute le journée une nombreuse et élégante clientèle.

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 décembre 1924)

À cause éloignement, désire céder ma concession de charbon gras, située à Ben-Mô, proximité de Chobo (rivière Noire) au Tonkin.

S'adresser à M. V. Demange, à Hanoï (Tonkin), ou à M. E. Katt, à Hammam-Lif (Tunisie).

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-39)

DEMANGE, négociant en tissus, gros, demi-gros et détail, nouveautés, 40, boulevard Henri-d'Orléans.

M^{me} DEMANGE, directrice ; M. DEMANGE, directeur ; M^{mes} BARON ; RENUCCI ; M^{lles} J. PERRIN ; L. FORTIN.

DEMANGE

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-52)

marchand de tissus de coton
80, boulevard Paul-Bert, Haïphong

M^{me} LE PRIOL, directrice.

ENCART

(*L'Avenir du Tonkin*, 17 janvier 1925)

Mesdames, voici le crachin, n'oubliez pas que chez *Demange*, vous trouverez de jolis parapluies TOM-POUCE à des prix très avantageux et de la dernière nouveauté.

Le gisement d'antimoine de Thanh-Mai

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 1^{er} février 1925)

Le poste de Thanh-Mai est situé à 25 kilomètres à l'ouest de Moncay, chef-lieu de la province de Hai-Ninh. Il est à 10 kilomètres au sud de la frontière chinoise (Quang-Toung) et à 15 km. au nord du rivage du golfe du Tonkin. Les mines sont à 3 km. au sud-est du poste ; elles sont situées à l'intérieur de la mine « Francis-Garnier » donnée en concession à M. Demange, en 1907.

Hanoï

(*L'Avenir du Tonkin*, 28 mars 1925)

Les Anciens. — Nous revoyons avec plaisir ces temps-ci parmi nous, M. Demange, père, le sympathique négociant et fondateur de la grande maison bien connue qui porte son nom.

Nous adressons au vieux Tonkinois très estimé qui est M. Demange, nos meilleurs souhaits de bienvenue.

AVIS DE DÉCÈS

(*L'Avenir du Tonkin*, 16 avril 1925)

Madame V^{ve} J. Bouillon [née Émilie Bischoff] ; madame et M. V. Demange [Mme Victor Demange, née Clémentine Bouillon] et leurs enfants ; madame et M. H. Huaux

[née Lucie Bouillon] et leurs enfants ; madame et M. L. Chazet [née Marie-Henriette Bouillon], à Lang-Hit ; madame V^{ve} Thomas à Aydoilles (Vosges) ; M. et madame G. Demange [fils de Victor Demange] ; M. et madame L. Demange à Épinal ; M. et madame Despinoy [gendre des Huaux] à Haiphong ; M. et madame Arnaud à Sontay [gendre des Huault] ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Jules BOUILLON,
directeur de la Blanchisserie Pierre à Thuy-Khué,
leur époux, frère, beau-père, neveu et oncle décédé dans sa 49^e année, muni des sacrements de l'Église.

Les obsèques auront lieu le jeudi 16 avril 1925 à 16 heures, Réunion à la Cathédrale
Le présent avis tiendra lieu de lettre de faire-part.

ENCART

(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} et 3 mai 1925)

TOKALON vient de concéder à Demange l'exclusivité pour la vente de ses produits au Tonkin. En même temps, il lui adressait un stock important de poudres, savons, crèmes, produits de beauté, avec mission de les vendre aux prix de France. Éléantes, inutile de commander à Paris vous payeriez plus cher qu'à Hanoï !

Hanoï

[Obsèques d'Henry Naamé, beau-frère de Georges Demange]
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 juin 1925)

Les obsèques de Monsieur Naamé, dont nous avons annoncé hier le décès ont eu lieu ce matin. Après la levée du corps, boulevard Henri-d'Orléans, le convoi funèbre se dirigea vers le cathédrale où l'absoute fut donnée par le R P. Drouet, Le deuil était conduit par la famille Demange. De superbes couronnes ornaient le char funèbre que précédait deux pousses chargés de gerbes de fleurs naturelles. De nombreuses personnes avaient tenu à apporter à la famille Demange si sympathiquement connue ici le témoignage de leur estime. Remarqué parmi l'assistance : MM Lafon et Lacaze, pharmaciens ; M Taupin, M. Mazoyer, maître Jean-Pierre Bona, M. Michelot ; M. Médrano, du service de la voirie, représentant l'administrateur-maire ; un garde principal représentant la G. I. [Garde indigène] ; M. Glade, commis greffier du Service judiciaire, etc. De nombreuses dames, des sœurs de Saint-Paul, M. Fiévet, représentant *L'Avenir du Tonkin*. Nous renouvelons à la famille du défunt, à M^{me} et à M. Georges Demange et aux amis nos bien sincères condoléances.

REMERCIEMENTS

Monsieur le docteur et madame Naamé, à Tunis ; monsieur et madame Georges Demange, née Naamé, à Hanoï ; mademoiselle Alice Naamé à Tunis et toute la famille remercient bien sincèrement les nombreuses personnes qui ont assisté aux obsèques de
M. Henry NAAMÉ

leur fils, frère, beau-frère et parent, et qui leur ont témoigné de la sympathie en cette douloureuse circonstance.

ENCART
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 juin 1925)

MAISONS ET TERRAINS à vendre,
cité Jauréguiberry et rue Reinach.
S'adresser à M. V. Demange.

(*Bulletin municipal de Hanoï*, 1925)

30 juin 1925. Arrêté accordant à M. Victor Demange, une concession trentenaire dans le cimetière de Hanoï pour y fonder la sépulture de M. Henry Naame.

ENCART
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 août 1925)

Mesdames, pour Chapa, le Tamdao, Demange a reçu de jolis paletots jersey laine grattée, toutes nuances, haute nouveauté.

Hanoï
Ceux qui nous quittent
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 août 1925)

Par le *Paul-Lecat* va nous quitter, rentrant définitivement en France, madame [Victor] Demange.

Nous ne laisserons pas partir cette courageuse Française venue voici bien des années à la colonie et qui y vécut l'existence laborieuse et souvent pénible à bien des points de vue de l'ancienne époque tonkinoise, sans lui exprimer tous nos regrets de la voir abandonner Hanoï où elle comptait tant de sympathies et la prions d'agrèer nos meilleurs souhaits d'heureuse réinstallation en France.

Ce que fut cette année la course du Tamdao
Résumé du compte rendu publié par le *Courrier automobile*
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 13 septembre 1925)

Les deux derniers parcours ne manquent pas d'intérêt, le vainqueur de l'an dernier, Demange, sur sa Berliet 16 HP, s'était mis en course uniquement pour battre son propre temps de l'an dernier, et sans aucune ambition, quant au record. Il a réalisé 17'10", 3/5, améliorant son temps précédent de plus d'une minute et demie et battant lui aussi le record avec une assez belle marge.

MADAME
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 septembre 1925)

Ne vous pressez pas de faire vos *achats d'hiver* ! — DEMANGE attend des merveilles ! Rien ne manquera : chapeaux, robes, manteaux signés des noms les plus connus, soieries, lainages Rodier, lamés Châtillon, etc.

Vous aurez aussi, Madame la primeur d'un salon d'essayage parfaitement aménagé.

LE LIVRE AU TONKIN

par Marc Dandolo

(*L'Avenir du Tonkin*, 16 novembre 1925)

.....
Déjà, il y a bien des années, M. Demange, le négociant hanoïen si connu, qui fut, sur bien des sujets, un initiateur, nous avait montré des planches exécutées par des Annamites et reproduisant des champignons ; elles étaient stupéfiantes de fidélité, de scrupuleuse exactitude. Elles ont servi, coupes et aspect d'ensemble, à illustrer une étude de M. Demange sur les cryptogames tonkinois.

AU PALAIS

Tribunal correctionnel

Audience correctionnelle hebdomadaire du lundi 6 janvier 1926

Hervé du Penhoat, président

(*L'Avenir du Tonkin*, 2 janvier 1926)

.....
Le chauffeur Ng-Bang, un tout jeune homme, profitant d'une panne complète d'électricité survenue au retour d'une excursion que faisaient M. et madame Demange, vola une somme de 80 piastres dans le sac à main de madame Demange.

Ng.-Bang avoue.

« C'est un tout jeune homme susceptible d'amendement, dont j'ai pu obtenir les aveux les plus complets en le prenant par les sentiments. Je prie le tribunal ne pas se montrer trop sévère à son endroit » : ainsi parla M. Demange cité à la barre comme témoin.

Et Ng-Bang fut condamné seulement à *2 mois de prison* .

A vendre pour cause de départ :
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 février 1926)

Berliet 16 chevaux torpédo 8 places.
consommation formellement garantie. Essence — 10 litres aux 100 kilomètres
Huile — 1 litre aux 1.000 kilomètres
S'adresser à Maison Demange Hanoï.

Élections à la chambre de commerce de Hanoï.
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 février 1926)

Le 2 mars 1926, aura lieu le renouvellement partiel des membres de la chambre de commerce.

Voici les candidats qui se présenteront :

.....
M. V. Demange, négociant.
.....

Les résultats des élections consulaires
(*L'Écho annamite*, 4 mars 1926)
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mai 1926)

Hanoï. — Les résultats des élections à la Chambre de commerce de Hanoï sont les suivants :

Électeurs français inscrits 173 ;
votants 89.

Sont élus :

.....
M. Demange, négociant, 73 voix ;
.....

M. Demolle a été élu vice-président au second tour de scrutin par 10 voix contre 7 à M. Demange.

M. Demange a été élu secrétaire et M. Anziani trésorier.

ENCART
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 mars 1926)

Demange vient de recevoir, en provenance directe de Chine, des soieries de toute beauté : Tussor Shangtung frangée en écru, en blanc et en rayures de couleur.

À PROPOS DU RAPPORT DE M. YVES HENRY
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 mars 1926)

Dans un article intitulé : « Une mission dans les Indes néerlandaises », [M. Yves Henry évoque les] instituts scientifiques créés à diverses époques en Indo-Chine.

J'avais lu avec beaucoup d'intérêt les rapports de M. Yves Henry, j'ai lu avec un intérêt égal l'analyse qu'en a faite M. Dandolo et les commentaires qui accompagnaient les textes cités.

Je ne suis pas très qualifié pour prendre part dans un débat qui dépasse de beaucoup ma compétence. Je prends cependant la liberté de le faire pour les raisons exposées plus loin.

Je ne suis pas ingénieur agronome, encore moins docteur ès-sciences, je suis un tout petit amateur de la caste des marchands, un peu frotté cependant aux sciences naturelles ; on m'a décerné le titre de réalisateur, on ne me refusera pas celui de contribuable. En cette qualité, il me sera permis, je pense, de donner mon avis sur un point qui paraît tenir à cœur au docteur de Fénis.

Eh bien je suis tout à fait d'accord avec lui lorsque je le vois s'insurger contre le dédain dans lequel le gouvernement de l'Indo-Chine paraît tenir les savants, les vrais, les

spécialistes de carrière. Que d'avaries n'a-t-on pas fait subir jadis aux trois docteurs ès-sciences de la mission scientifique... dite permanente et cela pour aboutir à la pitrerie d'un pseudo musée dirigé par une épave politique, le docteur Viet.

Quelle pitié, en effet, de voir cette œuvre énorme que constitue la flore de l'Indo-Chine aussi chichement dotée et le savant laborieux et modeste qui en est l'âme à peu près inconnu et sûrement moins payé qu'un agent subalterne des services agricoles.

Oui, vraiment, notre pays fait figure de miséreux à côté de la petite Hollande.

Mais c'est en chef de maison et en contribuable que je veux porter un jugement sur ces méthodes aussi coûteuses que maladroites.

L'administration fait fausse route lorsqu'elle demande des réalisations immédiates aux savants qu'elle emploie ; elle fait un mauvais calcul lorsque — par raison d'économie —, elle prétend remplacer les dits savants ou autres par des gens de formation scientifique insuffisante ; elle gâche du papier en leur faisant rédiger, voire publier, des travaux qui ne valent et ne vaudront jamais rien.

Monsieur Yves Henry, en quelques phrases d'une précision remarquable, tire diverses conclusions qui ont été relevées par M. Dandolo mais sur une lesquelles je veux revenir.

Page 565 : L'Indochine n'a qu'une source importante de revenus, la culture du riz ; ses autres forces de production dorment, etc.

Très bien, mais quelles sont ces autres forces de production ? Sont-elles inventoriées ? ¹²

Non ! non ! et non ! Puis-je donner un exemple qui m'est personnel ? Je le fais parce qu'il est typique. C'est en étudiant des coquilles pour mon propre compte, par distraction, que j'ai découvert les grandes Unios à nacre épaisse dont s'alimente aujourd'hui la fabrique de boutons d'Hanoï. Aucune publication officielle ne m'a guidé dans cette découverte.

Faut-il rappeler que la *Flore de l'Indochine* n'est pas terminée, que l'inventaire scientifique des bois est à faire presque en entier, qu'il n'existe pas le moindre catalogue des animaux de tous ordres (oiseaux et poissons exceptés et, ce, depuis bien peu de temps).

L'administration se montre prodigue lorsqu'il s'agit de rétribuer des plantons, des gâcheurs d'encre, elle rechigne à subventionner l'atlas micrographique des bois de Lecomte.

À ce propos, faisons un rapprochement. En 1918, alors que j'étais attaché à l'Agence économique de l'Indochine à Paris, j'eus à distribuer des milliers de brochures destinées à la propagande en faveur de l'Indochine. Dans l'une de ces brochures rédigées par le Service forestier de je ne sais plus quelle subdivision, il était question d'un grand arbre de la famille des Lauracées, le *Cassytha filiformis*, (une cuscute !) ; j'ignore quel est le pince sans rire qui a fait avaler cette bourde énorme au rédacteur de la brochure, mais il y a plus fort. Que cette bourde ait passé une fois, soit, mais je la trouve rééditée dans une publication officielle récente : Lexique des plantes existant en Cochinchine, etc. Saïgon 1921.

Je gagerais volontiers qu'on la réimprimera encore. .

Au premier abord, j'ai trouvé cette histoire bien bonne, mais au deuxième abord— comme dit le nhaqué —, j'ai trouvé qu'elle l'était moins, parce que l'ai contribué à payer, et même à payer très cher, les pseudo savants qui ont tartiné ces brochures, parce que j'ai contribué aussi à payer le papier, les plantons, en un mot les frais généraux de cette machine à moulin à vent.

Tout ça... ça ne paie pas. D'accord avec le Dr de Fénis, je serais heureux de voir le gouvernement se décider enfin à confier. les besognes scientifiques à des hommes de science et non à des bricoleurs.

¹² Nous sommes justement informés que ce travail d'inventaire ne va pas tarder à paraître. N. D. L. R.

Je n'ai pas la présomption de m'ériger en censeur, mais j'ai le droit en tant que contribuable d'éclairer, par des faits et par des exemples dont je suis sûr, un débat qui prend de l'ampleur et auquel l'avenir de la Colonie est intéressé.

Je n'ai pas d'autre prétention, en donnant mon avis sans y être invité.

V. DEMANGE

RÉFLEXIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE MÊME SUJET
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 mars 1926)

Chacun son métier et les vaches seront bien gardées. Telle est la conclusion que l'on peut tirer de l'article que je me suis permis d'écrire et auquel *L'Avenir du Tonkin* a bien voulu accorder l'hospitalité.

Il est possible que certaines allusions n'aient pas eu l'heur de plaire, mais qui se sent morveux se mouche. C'est agaçant à la fin d'avoir à prendre au sérieux de solennelles baudruches, c'est vexant de se dire que notre argent, à nous contribuables, sert à les payer.

Toutefois si je prends de nouveau la plume, ce n'est pas pour crever ces baudruches, c'est pour appuyer par des exemples, l'opinion que j'ai précédemment énoncée.

En 1908, la Mission scientifique a été brutalement supprimée parce qu'elle ne fournissait pas les fameuses réalisations immédiates que l'on en attendait.

M. Boutan voulait produire et cultiver des perles fines. Il voulait tenter ce que les Japonais ont réussi depuis.

Des perles, il n'en manque pas dans les publications scientifico-économiques du gouvernement. Faut-il en citer de quoi faire un collier ? Non, disons seulement que l'idée de M. Boutan le fit immédiatement classer comme toqué. .

Trouvez-nous donc un remède au borer ¹³, lui fut-il répondu en haut lieu, cela vaudra mieux.

M. Boutan, bien que Dr ès-sciences, n'a pas trouvé de remède, il faut l'avouer ; mais outre qu'il faut convenir qu'on ne lui en a pas laissé le temps, il faut reconnaître aussi que la question n'a pas beaucoup progressé depuis.

Un obscur travailleur s'est acharné au Tonkin sur cette question ingrate, il en a tiré tout ce que les moyens mis à sa disposition lui permettaient, mais il n'a pas abouti, lui non plus. Il ne pouvait pas aboutir.

Pourquoi ? Je ne veux pas raser les lecteurs de *L'Avenir* à le leur expliquer et puis, j'ai conscience que l'exposé de la question serait déplacé sous ma plume. Cordonnier pas plus haut que la chaussure.

Cependant, je veux ajouter quelques mots qui mettront en parallèle deux méthodes : celle qui est suivie par l'Indochine et celle qu'on voit pratiquer à l'étranger.

L'an dernier, vers cette époque, j'eus un jour la visite d'un grand diable d'Italien qui se présenta à moi comme un ami de vingt ans. Je fouillais vainement ma mémoire lorsqu'il me dit son nom ; professeur Silvestri, de l'Université de Pavie,— myryapodes, ajouta-t-il, pour m'aider à retrouver mes esprits.

Et c'était exact. Pendant plusieurs années, j'avais correspondu avec le professeur Silvestri et, grâce à lui, je m'étais un peu initié aux Chilopodes et aux Chilognathes, aux Glomeris, lulus, Scutigera et autres sales bêtes. Faut-il avoir du temps à perdre pour étudier les mille-pattes ! sûrement il n'y a rien à tirer de pareilles études.

Eh bien, les gouvernements italien et américain ont pensé autrement.

Le professeur Silvestri faisait autorité pour les groupes d'arthropodes peu étudiés des naturalistes et, justement à cause de cela, il s'était vu confier une mission ayant

¹³ Parasite des caféiers.

pour but de voir si l'on pourrait récolter en Asie des parasites des pucerons des orangers.

Que nous voilà donc loin des réalisations immédiates chères au gouvernement de l'Indochine.

M. Boutan a publié aussi dans ses Décades zoologiques [...] et de Sauriens, si j'ai bonne mémoire.

Non ! mais vraiment, je vous le demande peut-on payer des savants pour s'occuper d'oiseaux ou de sauriens ? D'oiseaux, passe encore, cela intéresse des chasseurs, mais les sauriens ! Qu'est-ce que ça peut bien nous faire de savoir que l'iguane du Tonkin pas un iguane, mais un varan, et que l'aire de dispersion géographique de telle espèce de gecko ne dépasse pas telles limites.

C'est peut-être plus intéressant qu'on ne le soupçonne.

Dimanche dernier, je suis allé à Than-Moi pour vérifier moi-même un fait qui m'avait été signalé.

C'est par milliers que les Chinois exportent des peaux de gecko (sur la Chine bien entendu).

Récemment, la chambre de commerce mettait à la disposition du public une brochure du professeur Gruvel, de Paris, signalant l'utilisation des peaux de reptiles, poissons, batraciens, dans la maroquinerie. Faute de travaux de comparaison, les renseignements donnés par M. Gruvel ne sont guère utilisables ; pour qu'ils le deviennent, il suffirait qu'un naturaliste compétent dressât la liste exacte des divers reptiles et batraciens de l'Indo-chine. Le même travail est à faire pour la Colonie dans tous les domaines de la biologie. J'ai choisi à dessein deux exemples frisant le paradoxe. Je pourrais les multiplier ; ils ne manquent pas. Mais je ne veux pas insister

parce que, j'ai dit plus haut, un tel article est déplacé sous ma plume.

Mercanti de caste, il est entendu que je n'ai pas à représenter la science. J'aime mieux laisser, aux baudruches rétribuées pour remplir cette fonction, le soin de pontifier, à leurs risques et périls.

Toutefois, me plaçant au seul point de vue du contribuable... évolué (un nouveau titre que je m'octroie), je supplie le gouvernement de nous faire grâce des états, des rapports, des études, des inventaires, des extraits d'archives, etc. qui ne sont que des compilations et des rabâchages. Qu'il mette des gens de métier à des travaux féconds sans préjuger de leur utilité, étant donné qu'il est totalement incapable d'apprécier cette question, qu'il leur fasse crédit pendant tout le temps qu'il faudra — les savants dignes du nom sont consciencieux, il n'y a qu'à bien les choisir, — et surtout, mais surtout qu'il ne les submerge pas sous la papperasse.

Enfin qu'il confie à ses pseudo-savants des besognes où ils seront à leur place ; leur bonne volonté pourra s'y exercer sans qu'elle devienne un sujet de ridicule.

Est-ce trop demander ?

Hélas ! je suis trop vieux dans la colonie pour avoir l'illusion que mon appel sera entendu.

Le Radio du 17 mars nous apprend que l'agriculture coloniale est à l'ordre du jour et « qu'une commission supérieure des archives coloniales va classer et mettre en valeur des trésors presque ignorés. »

On croit rêver en lisant cela ; c'est un véritable défi jeté au bon sens.

Allez-y, Messieurs les ronds de cuir ! Des Van der Hoggen vont emporter des brassées de vieux dossiers, ils se gargariseront de belle prose et de poussière, tout cela sera classé dans de beaux cartons verts, qu'on logera sous les combles de quelque grande bâtisse. Et si Lahrier y reçoit encore sa petite amie il pourra lui redire avec la même sereine assurance que jadis.

« Tout ça ne sert à rien, mon bébé ! »

On trouvera des crédits pour de telles inutilités et pendant ce temps là *l'Illustration* (du 6 février 1926) étalera la pitié de nos laboratoires, la *Flore de l'Indochine* réduira la taille et le nombre de ses clichés — le centimètre carré coûte si cher —. Quelques poissons de l'Indochine — denrée de première nécessité — seront nommés, mais non décrits et encore moins dessinés, dans le *Bulletin économique de l'Indochine*.

Par contre, je gage que nous verrons imprimer quelques bourdes remarquables sorties dans de vieux clichés du style pompier.

Marc Twain, dans le *Cultivateur de Chicago*, conseille de ne pas secouer les navets mais plutôt de monter sur les arbres pour les cueillir.

Je n'aime pas beaucoup l'humour américain qui me paraît poussé, je préfère le comique des compilations officielles où l'on nous apprend que telle Lemnacée (lentille d'eau) est ornementale et florifère. Que telle cucurbitacée fournit du bois d'œuvre ¹⁴. C'est plus fin !

Eh bien, j'ose le dire au gouvernement ! À défaut de vrais savants qui lui feraient honneur dans le domaine de la Science pure, il possède des gens qui font la joie des initiés français et surtout étrangers.

Ses compilateurs sont des humoristes qu'il ignore et qui paraissent s'ignorer eux-mêmes.

V. DEMANGE

Commission
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 avril 1926)

Une commission composée de :

.....
[Victor] Demange, négociant

.....
se réunira sur la convocation de son président pour étudier les questions relatives à la création des parcs nationaux de refuge pour espèces animales.

Hanoï
Publication de mariage
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 juin 1926)

Le 26 juin prochain sera célébré le mariage de M. Joseph Ellul, le sympathique fondé de pouvoirs de la maison Demange, avec mademoiselle Jeanne Perrin¹⁵, la gracieuse nièce de M. Léon Perrin ¹⁶, capitaine d'infanterie coloniale en retraite, chevalier de la Légion d'honneur.

Nous adressons aux futurs époux nos meilleurs souhaits de bonheur.

Hanoï
MARIAGE

¹⁴ Je n'invente pas.

¹⁵ Divorcée en 1937. Remariée à Tourane le 30 avril 1938 avec Gabriel Jean Basque, puis en 1963 à Sceaux avec Paul Fritz-Stucki.

¹⁶ [Léon Perrin](#) (1866-1934) : exploitant minier, successeur de ses frères Joseph et Louis sur la concession agricole de Tuyên-Quang.

(*L'Avenir du Tonkin*, 27 juin 1926)

Aujourd'hui, samedi 26 juin 1926, à 17 heures, a été célébré le mariage de M. Joseph Ellul, fondé de pouvoirs de la maison Demange, avec M^{lle} Jeanne Perrin, à Hanoï. Les témoins étaient : MM. Léon Dussault, chef de bataillon d'infanterie coloniale, chef du service géologique par intérim, officier de la Légion d'honneur et Croix de guerre, et Victor Demange, négociant, à Hanoï.

Nous adressons aux nouveaux époux nos meilleurs souhaits de bonheur.

[PRIX EN PIASTRES]

(*L'Avenir du Tonkin*, 7 juillet 1926)

J'informe ma clientèle que j'ai établi mes prix de vente en piastres mais que, contrairement à certains bruits répandus, ces prix ne sont nullement exagérés.

La conversion ayant été faite au taux de 15 fr., il s'ensuit que les marchandises parties de France avant février 1926 ne sont même pas vendues à la parité des prix de remplacement actuels.

Le démarchage continu des marchandises est fastidieux, c'est une lutte au plus malin qu'il ne me plaît pas d'engager avec les clients,

V. DEMANGE.

ENCART

(*L'Avenir du Tonkin*, 23 septembre 1926)

En vers avantageux, donc en alexandrins
Permettant de caser plus de mots à la ligne
Je règle la machine à moudre les quatrains
J'actionne le dé clic, voila c'est fait, je signe.
Apprenez que Demange a reçu pour l'hiver,
Des tissus nouveautés, velours, lamés, soieries
Merveilleux de bon goût, c'est très chic et pas cher.
Vous doutez ? Allez voir ! Pas de supercheries.

ENCART

(*L'Avenir du Tonkin*, 26 septembre 1926)

Ce qu'on trouve chez **Demange** :
On trouve aussi le parapluie
Un vrai Paragon national
Recouvert en cuir de Russie
Le manche est hélicoïdal
Monté sur cent vingt huit baleines.
Un amour de petit riflard
Mais trêve de calembredaines.
Venez l'acheter sans retard.

ENCART
Chez Demange
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 septembre 1926)

Pour Messieurs élégants vous avons des cravates
Des fixe-jarretelles en argent nickelé
Des pantoufles de cuir, le clavier dit savates
La machine rend mol, le texte est emmêlé

.....
Messieurs les beaux esprits...aujourd'hui si mes vers
Sont d'un style pompier et bien moins qu'admirable
C'est la faute au planton ; vigie le *mâ qui* l'accable !
Mais il a remonté l'appareil de travers.

ENCART
Chez Demange — Derniers arrivages
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 octobre 1926)

Bandes en fourrure de laine
De l'onduline pour manteaux
Velours, peluches, marocaine
Et divers tissus automnaux

ENCART
Chez Demange — Derniers arrivages
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 octobre 1926)

Nous avons reçu des écharpes
Et des cache-cols en jersey
Des demi-gants pour métacarpes
En fait de vers, c'est bien osé
Nota. — La machine à rimer résout les difficultés avec une licence peut-être un peu
trop américaine.

ENCART
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 octobre 1926)

Pensez donc, Madame ma chère
Des vers pour annoncer des bas
Sujet banal et terre à terre
Pour moi, quel cruel embarras
Je veux bien en donner la liste
Quitte à m'embrouiller quelque peu
Lys et Lysar, D. D cycliste
Et la machine est mon bas bleu

Demange

ENCART

Ce qu'on trouve chez Demange
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 octobre 1926)

Jersey uni pour habiller bébé
Tissus éponge en teintes fantaisie
Des lamés d'or d'un éclat dérobé
Devant lesquels tout chacun s'extasie.

UNE IDÉE EXCELLENTE

(*L'Avenir du Tonkin*, 21 octobre 1926)

La chambre de commerce de Hanoï vient d'avoir l'excellente idée de nous communiquer un rapport de monsieur Demange sur l'intérêt présenté par certains produits locaux dont l'exportation, si elle a été parfois tentée, n'a pas donné lieu encore au mouvement commercial qu'on en pourrait attendre. En tête de ces produits sont cités les fruits du *sapindu saponaria* et les peaux de reptiles.

Parmi les négociants de la ville de Hanoï, monsieur Demange a droit à une place à part. C'est un chercheur, un frayer de sentiers, pourrait-on dire ; un esprit aussi que tout intéresse. Nous sommes quelques-uns, en Indochine, à connaître de lui des travaux en science botanique et, d'ailleurs, en presque toutes les branches d'histoire naturelle, qui feraient honneur à un savant de ces spécialités. Enfin, [M. Demange a su, avec un tact remarquable, atteindre la clientèle annamite par son commerce](#), de telle sorte qu'il n'est guère un champ d'activité qu'il n'ait ici parcouru.

Ce négociant, ce chercheur, estime qu'il y aurait avantage pour le Tonkin à trouver les cultures appropriées qui permettraient le peuplement de la Moyenne Région enserrant le Delta. Le problème n'est pas nouveau et il s'est posé de tout temps. On crut le résoudre par des concessions accordées à des planteurs, appelant auprès d'eux la main-d'œuvre nécessaire ; mais, comme le dit M. Demange, exception faite pour les plantations de café, rien de bien notable n'a réussi.

Cependant, l'Administration témoigne de bon vouloir. Elle persiste encore à envisager une culture capable de réussite dans la Moyenne Région, et expédie en mission aux Indes Néerlandaises un ingénieur agronome chargé d'étudier les plantations de quinquina dans ces pays.

M. Demange estime que ces missions sont coûteuses et qu'elles se répètent sans résultats. Depuis trente ans, les sommes dépensées ont été considérables et puisque tout cela fut en pure perte, peut-être convient-il de charger planteurs et négociants des études nécessaires, en leur accordant une simple prime à l'exportation pour les produits obtenus. Il est, en effet, certain que, durant une période assez longue, la vente du produit nouveau entraîne pour qui s'en occupe des frais sérieux, que les prix pratiqués n'arrivent pas à couvrir. L'offre de ce produit se heurte dans la métropole à une sorte d'indifférence, parfois réelle, assez souvent aussi feinte dans le but d'amener le vendeur à composition. Tous les tâtonnements sont coûteux : « Dans la plupart des cas, écrit M. Demange, le produit n'est pas connu ; il y a mauvais vouloir des courtiers. Ceux-ci croiraient manquer de « sens pratique » s'ils ne s'occupaient pas de réalisations immédiates et certaines, comme si l'expérience n'était pas là pour montrer que dans les affaires, aucune réalisation ne fut jamais obtenue du premier coup. Les courtiers sont gens occupés qui n'aiment pas consacrer leur temps à des essais aléatoires... Avec une

assez forte dose de patience et surtout de ténacité, on arrive tout de même à trouver le courtier dévoué et l'acheteur sérieux. Si le produit dont il s'agit est vraiment intéressant, son emploi s'impose, et, petit à petit, on arrive à le vendre au pair, puis avec bénéfice.

« À ce moment, les concurrents surviennent. d'autant plus dangereux qu'ils sont moins sérieux ; les prix d'achat ou de vente —souvent les deux, —sont gâtés et l'affaire cesse d'être rémunératrice pour celui qui en a eu l'initiative. Sans doute, le fait qu'un produit nouveau tombe dans le domaine public n'enlève rien à l'intérêt qu'il présente pour la collectivité : il devient une source de richesse pour le pays et c'est là l'essentiel. Mais c'est précisément une raison pour que la collectivité prenne à sa charge les frais des premières tentatives. »

Les frais seraient couverts, dans une proportion à déterminer, par la prime à l'exportation. Et M. Demange affirme « qu'avec a moitié des sommes dépensées par l'Administration en fantaisies déambulatoires à Java ou ailleurs, on pourrait, avec le système qu'il préconise, faire sortir chaque année un produit nouveau de la Colonie. »

Voilà oui mérite attention M. Demange est particulièrement intéressant parce qu'il parle de questions qu'il connaît, de produits dont il a souvent découvert l'utilisation, et pour lesquels il a fait, en France, tout ce qui devait en provoquer la demande.

L'histoire des fruits du *sapindus*, que, pour notre part, nous connaissons, est très constructive. Ces fruits sont d'un usage courant au Tonkin ; on les trouve sur tous les marchés et dans toutes les boutiques indigènes, à tous les étalages. Les Annamites s'en servent pour le nettoyage des étoffes, de la soie en particulier. Aux analyses, ces fruits accusent « une teneur en *saponine* de 58 pour cent du poids du péricarpe simplement séché à l'air », tandis que le bois de Panama ne contient que de 8 à 9 % de cette substance.

M. Demange, avec l'humour et l'entrain qui lui sont particuliers, nous fait assister aux « phases » diverses des efforts qu'il réalisa pour faire connaître et vendre en France ce produit.

La peine prise fut considérable, mais un double résultat fut acquis : l'exportateur a diminué son prix de revient « en apprenant à acheter, à dénoyauter, à vendre les noyaux, à sécher et à mieux emballer ». Le courtier a augmenté ses débouchés et élevé son prix de vente.

On se demande, à lire M. Demange, si l'extraction sur place de la saponne ne devrait pas être entreprise, de façon à n'expédier sur France qu'un produit entièrement utile, débarrassé de ses déchets, et voyageant par suite à volume et à poids réduits. Il serait extraordinaire que M. Demange n'y eut pas pensé.

Quoiqu'il en soit et pour les fruits du *sapindus saponaria* et pour tous autres articles nouveaux, d'origine végétale ou animale, il est évident que les planteurs, ou commerçants, créant ainsi un mouvement commercial, devraient être encouragés par cette prime à l'exportation dont parle notre rapporteur et il est très juste que la colonie supporte ces frais puisqu'elle est appelée à retirer avantage de ce surcroît d'activité commerciale. Toutes les initiatives sont à encourager.

Le particulier qui s'y risque court, en effet, en pareil cas, une aventure et elle est telle qu'elle peut raisonnablement le faire hésiter. « Le produit est tout d'abord peu abondant, souvent mal récolté, les cours d'achat ne sont pas fixés, le fret n'est pas ajusté, il est trop cher. Le produit, n'étant pas encore connu, est mal coté, l'usinage est défectueux, le rendement est mauvais... Il n'est pas équitable de laisser à la charge d'un exportateur des frais qui profiteront à tous et qui contribueront à enrichir le pays en créant des ressources nouvelles. »

Le *sapindus* est un fort bel arbre qui pousse partout et même sur les mamelons le plus dénudés et les moins riches en terre végétale de la Moyenne Région. M. Demange ne prétend pas que sa culture soit riche, mais il la considère comme apportant un adjuvant aux ressources du cultivateur. Et il cite l'aventure du département des Landes,

le plus déshérité-de France, devenu aujourd'hui hui le plus riche par ses plantations de pins

Nos ressources forestières en sous-produits, résines, gommés, sont mal connues : il serait temps qu'une étude en fut achevée et justement pour arriver, comme le dit M. Demange, à transformer la brousse de la Moyenne Région en un verger aussi étendu qu'il se pourra. En un pays où la croissance des arbres est si rapide, la sylviculture présente un intérêt de premier ordre.

Nous sommes sans prévention, nous l'avouons, contre les missions officielles à Java par exemple. Qu'il y en ait eu d'inutiles, nous ne nous refusons pas à l'admettre, mais celles de M. Yves Henry ont apporté à l'Indochine des renseignements précieux et l'étude sur le crédit agricole aux Indes Néerlandaises présente pour nous un intérêt de très grande actualité. Nous désirerions même que, de plus en plus, ces voyages fussent pour le plus grand nombre de colons un système habituel de formation..

Il n'y a pas à s'en exagérer la dépense et le profit en serait certain. Par chance, nous avons dans notre voisinage des colonies où le travail de l'homme blanc, entrepris depuis fort longtemps, est arrivé à des résultats très beaux ; il serait sans excuse de ne pas aller en juger sur place et de nous instruire en les voyant. La mise en valeur du Tonkin pourrait s'en trouver accélérée.

L'isolement nous a nui ; le moment est venu de le faire cesser.

En attendant, les idées de M. Demange méritaient d'être répandues ; la chambre de commerce fut bien inspirée de s'y prêter et nous savons assez, la volonté d'aider à toute tentative intéressante qui anime M. le résident supérieur Robin, pour être assuré de l'accueil que trouvera auprès de lui ce projet de prime à l'exportation pour tout produit nouveau reconnu intéressant et, d'ailleurs, l'initiative, dans la discussion actuelle, fut prise par ce haut fonctionnaire.

M. Dandolo.

ENCART

(*L'Avenir du Tonkin*, 21 octobre 1926)

Si j'évoque en ce jour ma première culotte
Fleur aujourd'hui fanée, hélas, depuis longtemps
C'est parce que je vois un bambin qui grelotte
Parents qui me lisez, écoutez moi céans
Sachez que chez **DEMANGE** on trouve des costumes
En jersey moelleux aussi chaud que léger
Plutôt que vos moutards attrapent de gros rhumes
Cette emplette devez de suite envisager.

ENCART

(*L'Avenir du Tonkin*, 22 octobre 1926)

Aux Messieurs j'offrirai des parures Batik
Des chaussettes de fil, j'en donne deux par paire
De la vraie mirabelle appelons la du Schnick
Pour que mon premier vers ne soit pas solitaire
Maison Demange

ENCART
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 octobre 1926)

L'« Avenir du Tonkin » m'a loué ma machine
Pour tous les samedis, voici les conditions :
Je choisis le sujet — excellente combine —
On me paie cinq francs toutes mes vacations.
De cette liberté froidement je profite ;
Je vais parler de moi tout en gagnant cent sous.
Disons sans insister : Les coolies xè¹⁷ vont vite.
Sans parler le français, ils savent mieux que nous
Où nous voulons aller. Faisons une expérience :
[Madame, sans rien dire, en pousse va monter,]
Nguyên hésite un peu, mais bientôt il s'élance,
Chez **BA DAME DO MANG** il s'en va accoster.
C'est curieux, n'est-ce pas, comme il est perspicace
Eh bien non, pas du tout ! Ce sens de direction
A pour cause cachée un moyen efficace :
J'ai promis à Nguyên sa PETITE COMMISSION.

Maison Demange

ENCART
Rectification demandée à l'« Avenir du Tonkin »
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 octobre 1926)

C'est déjà bien assez de commettre des vers
Voici que vos typos les ornent de coquilles,
Et mon dernier... machin est sorti de travers.
Une rime est boiteuse, offrez-lui des béquilles,
C'est un vers oublié qu'il vous faut ajouter.
Lisez, après les mots : Faisons une expérience.
Madame, sans rien dire, en pousse va monter,
Maintenant ça se tient, mais ayez l'obligeance
De cinq francs, à nouveau, vouloir me créditer.

Maison Demange

ENCART
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 octobre 1926)

Si je conviens manier le mètre
C'est à mesurer que s'entend,
quant aux vers je puis m'en remettre
À mon appareil épatant
Je lui fais chanter nos cravates,
Nos veloutines, notre nanzouck,
Parfois nos boys, faces béates.

¹⁷ Tireurs de pousse-pousse.

Lui font même chanter Malbrough.

Maison Demange

ENCART

(*L'Avenir du Tonkin*, 28 octobre 1926)

Nous avons reçu jour l'hiver
Maintes étoffes avantageuses :
Drap lorrain de coton pas cher
Et frilosines pelucheuses,
Des lainages aux noms ronflants
Kasha, crépella, sablines
Sergés et draps emmitouflant,
Cower-coat, nattés, ondulines

Maison Demange

ENCART

(*L'Avenir du Tonkin*, 30 octobre 1926)

Parlons un peu de nos bretelles,
Inoxydables à coup sûr,
Elles valent nos jarretelles,
Leur tissu est caoutchouc pur.

Maison Demange

Fantaisie sur mes vers

(*L'Avenir du Tonkin*, 31 octobre 1926)

En poils vers de rien du tout
(Oxyures vermiculaires)
Je voudrais rimer bout à bout
Maintes réclames lapidaires.
Je ne le puis si je me sers
De mètres courts trop peu limpides
C'est pourvoi je fais de longs vers
(Ascarides lombricoïdes)
Je plains mes rimes délaissées
Dont je n'ai pu trouver la paire.
Vers orphelins, chaînes brisées.
Anneaux rompus (vers solidaire)
Maintenant je suis confondu.
J'ai fait fonctionner ma machine,
Voici ce qu'elle a répondu :
Semen contra ou vermicine

Maison Demange

Croquis rapide à l'arrivée du « Claude-Chappe »
[Arrivée de Georges Demange]
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 novembre 1926)

Une locale en vers n'a rien de malaisé.
J'actionne la machine et voici sans mélange :
Un accident d'auto, un toutou écrasé,
L'arrivée de Monsieur et Madame **Demange**
Madame a le sourire aussi commercial
Que gracieux et neuf ; Monsieur sans trop s'en faire,
Adorne son caillou d'un casque colonial,
L'homme chauve sourit, c'est le fils a son père.
Le bateau accosté, on s'embrasse à pleins bras
Ce qui augmente un peu la chaleur tropicale.
On s'entasse en auto, on part, bon débarras !
.....
C'est fait, je vais toucher cinq francs pour ma locale.

Souhaits de bienvenue
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 novembre 1926)

Bien que la machine à versifier de Demange nous ait précédé, nous voulons aussi à notre tour souhaiter la bienvenue à M. à M^{me} [Georges] Demange et à leur bébé.
C'est avec plaisir que nous revoyons parmi nous ce jeune ménage si sympathique à tous.

ENCART
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 novembre 1926)

Si chaque soir je sévis en vers.
Traîtreusement dans les faits divers,
C'est pour forcer les clients rebelles
À digérer de sempiternelles
Publicités sans grand intérêt.
Raser gratis, c'est tout mon secret,
Sur cet aveu soyez exorables
À ces huit vers comptant neuf syllabes.
Maison Demange

ENCART
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 novembre 1926)

Il m'a fallu prier la Muse
De m'inspirer et je m'excuse
De rimer sur un tel sujet.
Mesdames en voici l'objet :

Nous vendons du tissu éponge
Pour des peignoirs qui, sans rallonge,
Laisseront voir au bon public
Vos jolis bas **Lys** dernier chic,
Maison Demange

ENCART
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 novembre 1926)

Rêverie (Maison **DEMANGE**)
Il ne faut pas que je néglige
D'annoncer châles et fichus,
(Un mot drôlet, mais qu'y puis-je ?)
Moult articles me sont échus :
Châle bordé, châle avec frange.
Ah, s'il faisait quelque peu froid,
J'en vendrais beaucoup ! Mais qu'entends-je ?
On dit que la mousson décroît.
Alors qu'espère-je ? Ah je me forge
De vains espoirs ou du souci !
De quelle rêverie ne sors-je !
Où cours-je en m'inquiétant ainsi ?

NOTA — Si ma machine n'était américaine-régime sec, je croirais volontiers qu'elle
boit autre chose que de l'huile à graisser.

ENCART
La Maison **Demange** à ses clientes :
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 novembre 1926)

Je n'attends plus que vous...Vous hésitez, Madame
À mettre en vos cheveux, aux rousseurs de cinname¹⁸,
Le peigne de Bonaz à la monture d'or,
Pour vous y décider que dois-je dire encore ?
Dois-je en vers raciniens vous en vanter l'image ?
Pour vous je le ferais, Madame, avec courage.
Mais vous n'hésitez plus et de vos courts cheveux
Mon peigne va capter le flot tumultueux.

ENCART
Ce qu'on trouve chez **Demange**
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 novembre 1926)

Nous avons, pour jeunes enfants,
De jolis bottillons de feutre :

¹⁸ Substance aromatique extraite du cannelier, utilisée autrefois comme parfum.

Semelles cuir, dessus montants,
Bleu, rouge et blanc ou teinte neutre.

ENCART

Ce qu'on trouve chez **Demange**
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 novembre 1926)

Des costumes et des manteaux
Pour enfants, en jersey de laine ;
Du classique et des tons nouveaux :
Blanc, chamois, vert, grenat, verveine.

ENCART

Ce qu'on trouve chez **Demange**
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 novembre 1926)

Pour un tout petit bambin,
S'oubliant dans sa culotte,
Ne fleurant pas le Lubin,
Encore moins la bergamote
Il faut des langes Tétra
En tissus imperméable,
C'est le *nec* le plus ultra
Pour ce cas désagréable.

ENCART

(*L'Avenir du Tonkin*, 21 novembre 1926)

Si je savais danser la Java
Je danserais devant ma boutique,
J'imiterais la grande diva,
Cela ferait venir la pratique.
N'en parlons pas, je n'ai jamais su
Et suis trop vieux pour tenter d'apprendre.
Alors faut-il vanter mon tissu
D'un ton banal a ont veut m'entendre ?
Eh ! que non pas. Il vaut encore mieux
De mauvais vers infliger lecture.
Plaise aux lecteurs acrimonieux
Me pardonner ma désinvolture
Demange

ENCART

(*L'Avenir du Tonkin*, 25 novembre 1926)

Madame, achetez-nous deux ou trois bérets basques
Pour votre mari.
Cet homme, en vous voyant faire de telles frasques,
Sera ahuri.
Vraiment, si vous jugez mes réclames fantasques
J'en serai marri.

Demange

ENCART
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 novembre 1926)

Et nous, Monsieur, achetez une paire
De nos bas Lys
Ajoutez-y, sans autre commentaire,
Un parfum d'Arys.
Offrez le tout à oui pourra vous plaire,
Je vous dirai : « Bis ! »

Demange

[Au revoir de Victor Demange à la colonie]
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 novembre 1926)

Il ne me reste plus qu'une strophe où rimer,
C'est pour dire un revoir..Au revoir Messieurs Dames !
Veuillez me pardonner les mauvais vers réclames
Que vous a fait subir ma machine à rythmer.
Sur le bateau je vais actionner sans secousses
Un nouvel appareil que le gouvernement
Me charge d'essayer (ceci confidemment [sic]) :
La nouvelle machine à se tourner les pouces.

Ceux qui nous quittent
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 novembre 1926)

M. Victor Demange, le sympathique négociant, membre de la chambre de commerce, qui nous devance à chaque instant dans nos informations avec sa machine à rythmer, a annoncé hier son départ, et nos typos, pensant être agréable à sa modestie, ont laissé sur le marbre le nom de l'auteur du plaisant adieu. Voilà qui n'est pas de jeu, chacun devant signer son « petit papier », comme on dit dans le métier.

Notre excellent concitoyen s'embarque donc demain sur le *Chantilly* pour aller revoir un peu la France : nous souhaitons à ce rude travailleur un bon congé auquel il a bien droit.

(*L'Avenir du Tonkin*, 5 décembre 1926)

Monsieur Demange, négociant à Hanoï, a laissé à Paris une 18 CV. Voisin, châssis dernier type, serre-frein, carrosserie transformable Belvalette Valeur actuelle 130.000 fr. Ferait affaire pour 60.000 fr. avec personne rentrant en congé qui pourrait l'utiliser pendant son séjour et la revendre ensuite sans perte.

CHAMBRE DE COMMERCE DE HANOÏ
Compte-rendu sommaire de la séance du 14 mars 1927
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 mars 1927)

.....
Elle prend ensuite connaissance de correspondances administratives et privées et notamment d'une lettre de M. V. Demange relative à d'intéressantes études entreprises par lui sur certains insectes nuisibles de ce pays.

ENCART
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 avril 1927)

Madame, connaissez vous l'Eau fleurie de Sauzé ?... Sa renommée parfumée est-elle parvenue jusqu'à vous ?

Si oui, réjouissez-vous car vous allez pouvoir vous en procurer...

Si non, allez chez Demange, 40, boulevard Henri-d'Orléans. Vous y trouverez tous les produits Sauzé et surtout l'Eau fleurie, qui est une eau de Cologne exquise à 92°.

L'Industrie des peaux de reptiles et autres petites industries au Tonkin
par V. DEMANGE
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 24 juillet 1927)

L'utilisation des peaux de reptiles, qui nous a été suggérée par le ministère des Colonies, va me fournir un deuxième exemple, à l'appui des conclusions de notre précédent article sur le sapindus.

Je suppose que mon village a planté des garnicias, des sapindus, des abrasins, peut-être du manioc dont une partie se vendra sous forme de cossettes en plus des cultures indigènes. Un massif calcaire est à proximité, cette région est infestée de reptiles.

Quels sont ceux dont les peaux sont vendables ? Tout est là : L'étude de la faune erpitolgique de l'Indochine est à faire. Nous pouvons, évidemment, nous guider sur le volume de la « Fauna of British India », mais ce ne sera jamais qu'une vague indication, car il s'agit, en l'espèce, de connaître l'aire de dispersion, les moeurs, les habitudes des reptiles. Il faut pouvoir les tuer avant de vendre leurs peaux.

Je me hâte cependant d'ajouter que ce n'est là qu'un des côtés accessoires de la question ; nous pouvons supposer que les habitants de notre village connaîtront bientôt les meilleures méthodes de chasse aux reptiles. Ils ne sont pas maladroits, ils sauront rapidement préparer les peaux.

Qu'en feront-ils ?

Quel est l'exportateur assez audacieux qui voudra risquer quelques centaines ou milliers de piastres dans un achat de peaux assez important pour présenter une valeur marchande ?

Ici encore, mais peu de temps, il faudrait l'aider pécuniairement pour lui permettre de franchir, tout au moins sans pertes, la période de tâtonnements au cours de laquelle diverses sortes de peaux seront présentées à l'industrie métropolitaine. [...]

[Lamelles de bambou pour balayeuses mécaniques]

par V. DEMANGE

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 24 juillet 1927)

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU TONKIN
COMMUNICATION À LA PRESSE
Compte-rendu sommaire de la séance du 5 décembre 1927
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 décembre 1927)

IX.—A.S. de recherches entomologiques au Tonkin

Ce président donne lecture d'une communication de M. Demange au sujet de la publication du « Catalogue des Lépidoptères nocturnes » du Tonkin. Il est décidé, à l'unanimité, qu'il sera écrit à M. le résident supérieur au Tonkin pour lui demander la contribution la plus large possible du Budget local à la publication de ce catalogue.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU TONKIN
COMMUNICATION A LA PRESSE
Compte-rendu sommaire de la séance du 9 février 1928
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 mars 1928)

Catalogue des lépidoptères nocturnes du Tonkin. — Il est décidé à l'unanimité, à la suite d'une lettre de M. le résident supérieur, de transmettre à M. Demange les propositions du gouvernement général de publier son catalogue dans les « Feuilles de renseignements mensuelles » publiées par l'inspection générale de l'agriculture, de l'élevage et des forêts.

Au Cinéma Palace : Voyage au Siam
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 20 mai 1928)

.....
L'autre film est l'œuvre d'un O'Flaherty local, d'un amateur hanoïen, M. [Victor] Demange, qui s'est révélé aussi bon observateur que bon opérateur et qui a parfaitement dégagé l'âme de Bangkok. Nous y avons passé un mois, lui trois jours, et nous devons avouer qu'il a mieux vu que nous. Pour aller de Hanoï à Bangkok, il a pris la route de Vinh à Thakhek et, au Siam, celle de Thakhek à Makeng et Vientiane, celle de Makeng à Korat, puis le chemin de fer de Korat à Bangkok et retour et de Korat à Sisaket, de là par automobile [une Rolland-Pilain] jusqu'à Oubone où il a transporté son véhicule par radeau remorqué, jusqu'à Phi Moun, où il a retrouvé la route qui, par Paksé, Savannakhet et Dôngha, l'a ramené à Hanoï.

Le film nous montre les paysages typiques et les principales difficultés du voyage : le fameux pont flottant de la Nam Kadine, la descente de l'auto par la berge haute et escarpée jusqu'aux pirogues accouplées qui lui feront traverser le Mékong, un marché laotien et les principaux aspects de la piste siamoise. Le crochet sur Vientiane a fourni l'occasion de fort jolies prises de vues de pagodes et de coins du marché.

Les indications écrites et les cartes animées constituent une excellente leçon de géographie et une habile propagande pour un itinéraire que, depuis si longtemps, par de pénibles articles, *l'Éveil économique* s'attache à faire connaître.

Publicité
(*L'Écho annamite*, 28 août-27 septembre 1928)



POUR VOS PETITS,
VOUS TROUVEREZ ACTUELLEMENT CHEZ
DEMANGE
Boulevard Henri-d Orléans
UN MAGNIFIQUE ASSORTIMENT
DE BARBOTEUSES
en tricot de soie, vichy, bretonne, etc.
de ravissants TABLIERS
ET DES BÉRETS BASQUES
de toutes couleurs
POUR LEURS MAMANS
VOUS CHOISIREZ DES
BAS DE SOIE VÉÉTAL E
de teintes mode
à 0 p. 90 la paire

LES FÊTES DU 11 NOVEMBRE 1928 À HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 novembre 1928)

.....
Concours de bébés annamites

Signalons particulièrement parmi les donateurs : La Compagnie Nestlé, Magasins Girodolle, Chaffanjon, Godelu, Bellonnet, Fauvel, Pierre, coiffeur, M. Massimi, M. Charles, comradore de la B.I.C., M. Matternatti, Mlle Lejeune, madame Le Priol, directrice de la maison Demange, maison Guioneaud frères, Boy-Landry, I.D.E.O.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 mars 1929)

Vol. — M. Le Meur, tailleur à la maison Demange, 18 rue Borgnis-Desbordes, a porté plainte contre inconnu pour vol de plusieurs coupes de tissus de drap, valeur 400 p., au préjudice de cette maison.

Hanoï
AU PALAIS
Cour d'appel (chambre correctionnelle)
Audience du mardi 25 juin 1929
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 juin 1929)

.....
L'affaire qui suit est, de beaucoup, plus importante : Ho-van-Thuong a été condamné à 10 ans de prison et à la relégation ; Truong-van-Long à 10 ans de prison et à 10 ans d'interdiction de séjour ; Tran-van-Cu à 10 ans de prison et à 10 ans d'interdiction de séjour ; Tran-van-Suy à 10 ans de prison et à 10 ans d'interdiction de séjour ; Ho-van-Cu à 5 ans de prison et à 5 ans d'interdiction de séjour ; Nguyễn-van-Hoi à 10 ans de prison et à 10 ans d'interdiction de séjour ; Pham-van-Ngoan à 5 ans de prison et à 5 ans d'interdiction de séjour ; Pham-van-Nuoi à 5 ans de prison et à 5 ans d'interdiction de séjour pour vol à bord de l'*Ango* et complicité de vol de 15 coupons de satinette, valeur 135 p., au préjudice de la maison Demange.

Le tribunal de Tourane, en prononçant ces condamnations le 15 avril, s'est montré particulièrement sévère et à juste raison

Dans un réquisitoire précis, M. le substitut général Coppin tracera un tableau saisissant, montrant le port de Tourane mis à ce point en coupé réglée que les grandes sociétés ont envisagé l'abandon du port pour toutes opérations de déchargement.

La sûreté, heureusement, a mis la main sur partie d'une bande parfaitement organisée ayant des ramifications partout. Il demande à la Cour de se montrer excessivement sévère.

La Cour ramène à 5 ans les peines de 10 ans de prison prononcées, confirme pour te surplus.

L'accident d'automobile dont madame Borel a été victime. Détails complémentaires
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 juillet 1929)

L'accident eut lieu vers 6 h. 1/2 à un virage, à la sortie d'un petit village sur la route de Thanh-hoa, quelques km. avant Ninh-binh. Une auto conduite par M. D..., où avaient pris place M. et M^{me} [Jean] Borel [fils de Robert Borel, ancien directeur des Douanes et Régies p.i.], venant de Cua-lo, dérapa au tournant, le conducteur fit de vains efforts pour redresser la voiture qui, finalement, culbuta dans la rizière, à 5 ou 6 mètres en contrebas.

La voiture se retourna complètement et les trois occupants en furent projetés dans la rizière : MM. D... et Borel étaient indemnes. Malheureusement, madame Borel [née Pierrette Forsans] était relevée avec une très grave blessure à la jambe.

À ce moment passait sur la route, une auto conduite par M. Reberteau, [fondé de pouvoirs de la maison Demange](#), et où avaient pris place, outre madame Reberteau, M. et madame J. Cazes, professeur au Lycée A.-Sarraut, et leur fils. Ceux-ci se portèrent immédiatement au secours des rescapés et aidèrent à remonter madame Borel sur la route. Après un pansement de fortune, celle-ci était placée dans la voiture de M. Dausan, directeur de la Banque populaire agricole de Bac-Ninh, arrivé entre-temps, et transportée à petite allure, pendant que M. Reberteau et M. et M^{me} Cazes partaient en avant à Ninh Binh pour prévenir le résident M. [Marc] Forsans, oncle de M^{me} Borel.

Après que celle-ci eut été transportée dans une chambre de la résidence, en attendant l'arrivée du médecin de Nam-dinh, mandé en toute hâte, M. Reberteau et ses compagnons de voyage repartaient pour Hanoï où, dès leur arrivée, ils allèrent prévenir M. le Dr Le Roy des Barres : celui-ci prescrivit d'envoyer immédiatement un auto d'ambulance à Ninh-Binh pour ramener d'urgence Madame Borel à la clinique Saint-Paul. MM. [Reberteau](#) et Cazes exécutèrent rapidement les instructions de M. le Dr Le Roy des Barres et l'auto Ambulance pouvait partir à minuit de Hanoï.

Publicité
MAISON DEMANGE
L'Éveil économique de l'Indochine, 6 octobre 1929)

La mieux assortie de la Colonie en Parfumerie et Bonneterie
Tout ce qui concerne l'habillement des enfants
40, bd Henri-d'Orléans, Hanoï,
bd Paul-Bert, Haïphong.

1930 (17-18 janvier) : [Hanoï-Saïgon en 29 h. 54](#)
sur une Ford torpédo 4 places modèle A

Georges DEMANGE aux commandes LE DÉBUT DE LA FIN

ENCART

(*L'Avenir du Tonkin*, 13 février 1930)

VOTRE BOURSE EST PLATE
ET VOUS AVEZ ENCORE BESOIN
DE BEAUCOUP DE CHOSES
DEMANGE
VOUS TIRERA D'EMBARRAS

Hanoï

Élections consulaires

(*L'Avenir du Tonkin*, 11 mars 1930)

(*L'Écho annamite*, 12 mars 1930)

Candidat sur la liste de Robert Beau, joaillier.

Obtient 45 voix.

La liste concurrente, conduite par Demolle (88 voix), l'emporte haut la main

AU PALAIS

Tribunal de 1^{re} instance

Audience correctionnelle indigène hebdomadaire

du mercredi 16 juillet 1930

(*L'Avenir du Tonkin*, 16 juillet 1930)

Truong-kim-Lien, jeune ajusteur de 20 ans, est prévenu de vol d'un coupon de cotonnade d'une valeur de 30 piastres, au préjudice de la maison Demange, M. Georges Demange, cité comme témoin, expose les circonstances du vol. Tuong-kim-Lien qui n'a pas subi de condamnation antérieure, bénéficié de l'indulgence du tribunal : 6 mois de prison à titre d'avertissement.

LA « JOURNÉE DES FORDISTES » À DOSON

(*L'Avenir du Tonkin*, 29 septembre 1930)

.....
M. [Georges] Demange gravit les escaliers conduisant de la place à l'hôtel aussi aisément qu'il franchit quotidiennement la rue Paul-Bert. Après cela, sa Ford avait droit à une ration supplémentaire de Shell. Car, disons-le, si c'était la « journée » de la « Ford », c'était aussi la journée de « Shell » et un grand camion jaune marqué de la « coquille » était là, en mesure d'assurer tout le ravitaillement nécessaire.
.....

[Le prix du Grand Conseil](#)
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 octobre 1930)

Dimanche prochain, à l'occasion de la réunion hippique, où sera couru le prix du Grand Conseil, nous croyons savoir qu'en guise d'intermède aura lieu un match exhibition de voitures automobiles auquel prendront part les as du volant Eminente et [Georges] Demange.

ANNAM
Maurice Demange
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 juin 1931)

Nous apprenons avec une douloureuse surprise que M. Maurice Demange est mort le 3 mai, à la clinique Angier, d'une typhoïde qu'il avait contractée à Phan-thiêt. Il avait 25 ans.

Fils de M. Victor Demange, négociant à Hanoï, M. Maurice Demange avait épousé M^{lle} Giran et s'était installé à Ban-mê-Thuot, où il achetait des fauves pour les expédier en Europe.

M. Demange était très connu à Hanoï par ses qualités de boxeur et, surtout, par la verve avec laquelle il contait des histoires annamites. Il était, en particulier, unique pour imiter le jeune secrétaire annamite qui veut faire parade de ses connaissances en français ou encore le boy qui essaye de monter le cou à ses patrons.

C'était un excellent camarade et il sera très regretté par tous ceux qui l'ont connu.

Nous présentons nos plus sincères condoléances à M. et M^{me} Victor Demange et à M. Georges Demange.

AUX APPROCHES DE NOËL ET DU JOUR DE L'AN
[L'effort du commerce local en pleine crise](#)
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 décembre 1931)

.....
Demange habille civils et militaires : les mannequins qui garnissent la devanture montrent une coupe irréprochable, le coupeur a grande réputation et il y tient.

(fin)
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 décembre 1931)

En remontant, nous allons tomber chez Demange : le boulevard Henri-d'Orléans s'est transformé ; il a une ligne de tramways ; Demange, lui, n'a pas changé, il s'est contenté de rester ce qu'il a toujours été : le commerçant chez lequel on est certain de trouver de l'excellente marchandise à des prix qu'apprécient la clientèle française et la clientèle annamite.

LÉGION D'HONNEUR
Ministère des Colonies
(*L'Homme libre et Journal officiel de la République française*, 14 janvier 1932)

Chevaliers

Demange (Jean-Baptiste-Victor-Adolphe), négociant ; 36 ans de services et de pratique professionnelle, dont 33 ans aux colonies. A pris une part active au développement économique de l'Indochine.

La Légion d'honneur de M. Demange
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 février 1932)

Nous vous publions hier le décret du 12 janvier 1932 portant promotions et nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur.

C'est une grande satisfaction pour nous, et pour tous les anciens Tonkinois, nous en sommes persuadé que de relever sur cette promotion le nom de M. Demange (Jean Baptiste-Victor-Adolphe), fondateur de la grande maison de commerce qui porte son nom à Hanoï.

« A pris une part active au développement économique de l'Indochine », dit la citation, 33 ans aux Colonies. M. Demange ne s'occupait pas que de commerce ; c'était un chercheur infatigable, un savant.

La conversation avec lui allait bon train, on restait confondu de voir M Demange aborder tous les sujets avec une parfaite aisance. Le fréquenter, c'était tout à la fois se distraire et s'instruire. Nous lui adressons de loin nos bien vives félicitations que son fils, si estimé ici, voudra bien lui transmettre.

AVIS DE DÉCÈS
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 mars 1932)

Madame Vve Priol, directrice de la maison Demange, à Haïphong, a la grande douleur de faire part à ses amis et connaissances du deuil cruel qui vient de la frapper en la personne de son fils :

Henri Le Priol,
adjoint technique des Travaux publics
décédé à l'âge de 28 ans.
Les obsèques auront lieu le jeudi 24 mars à 10 heures du matin.
On se réunira à la maison mortuaire, maison Demange, rue Paul-Bert.
Le présent avis tient lieu de faire-part.

ENCART
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 et 17 mai 1932)

Demange fermera son magasin de détail d'Hanoi à la fin du mois de mai. La liquidation de ses stocks continuera dans ses magasins de Haïphong.

AU PALAIS
Cour d'appel (Chambre civile et commerciale)
Audience du vendredi 27 mai 1932
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 mai 1932)

.....
Ngugen-Quang contre Demange. — La Cour déclare recevable en la forme l'appel interjeté par Ng. Quang contre le jugement du tribunal de Tourane du 22 octobre 1931 ; confirme le dit jugement, amendant, quant à la libération par acompte dit et juge que Ng. Quang pourra se libérer de sa dette en effectuant des versements mensuels de 250 piastres à partir du 1^{er} juin 1932 ; déboute les parties du surplus de leurs conclusions respectives, ordonne la restitution de l'amende consignée ; condamne Ng Quang aux dépens de 1^{re} instance et d'appel dont distraction au profit de M^e Pascalis. avocat-défenseur, aux offres de droit, ordonne l'enregistrement des pièces versées au présent arrêt.

Course d'automobiles et de motocyclettes du 11 novembre
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 novembre 1932)

6e [G.] Demange sur Ford.

HANOÏ

EN FLANANT

I

(*L'Avenir du Tonkin*, 6 décembre 1932)

Demange reste le tailleur dernier cri des officiers et des gentlemen : quand on sort de chez lui, on est certain d'être quelqu'un de très bien habillé.

Aéro-Club du Nord-Indochine
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 décembre 1932)

Dimanche, après-midi, au terrain de Bach-mai, le moniteur du Club, M. Tisseau, a donné le baptême de l'air à ...MM. Demange...

[L'Aéro-Club](#)
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 mars 1933)

Le beau temps est revenu et, avec lui, l'activité aéronautique des membres de l'aéro-club.

Ont volé au cours des journées de samedi 11 et de dimanche 12 mars 1933 à l'entraînement :

MM. ... Demange (élève pilote)...

.....

AU PALAIS
Tribunal mixte de commerce de Hanoï
Audience du samedi 13 mai 1933
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 mai 1933)

.....
M. le président déclare avoir reçu une requête pour mettre en faillite le sieur Demange Georges, et M^e de Saint Michel Dunezat de déclarer qu'il assignera directement à huitaine.

HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 juillet 1933)

Il a été procédé, ce matin, sur mise à prix de 5.000 piastres, à la vente de l'immeuble de la maison Demange situé 87, rue Paul-Bert.
L'immeuble a été adjugé pour 11.000 \$ à la Banque de l'Indochine.

Hanoï
M. Georges Demange et la chambre de commerce
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 juillet 1933)

Au cours de la séance du 12 juin, l'ordre du jour étant épuisé, M. le président Perroud a attiré l'attention de ses collègues sur le cas de M. Georges Demange, membre de la chambre de commerce, qui, depuis le 10 avril 1933, a manqué à trois séances consécutives sans donner aucun motif de ces absences ; la dernière convocation à lui adressée ayant été retournée au secrétariat de la Chambre avec la mention « parti sans laisser d'adresse ».

En conséquence, après échange de vues, la chambre décide de demander à M. le gouverneur général l'application à M. Georges Demange de l'art. 7, du décret du 27 mai 1922 ainsi conçu :

« Art. 7. — Les membres qui, pendant trois mois, se sont abstenus de se rendre aux convocations, sans motif reconnu valable, seront déclamés démissionnaires par le gouverneur général après l'avis de la Chambre. »

DÉMISSION
(*L'Avenir du Tonkin*, 31 juillet 1933)

Par arrêté du gouverneur général de l'Indochine du 19 juillet 1933 : Monsieur Georges Demange est déclaré démissionnaire de ses onctions de membre de la chambre de commerce de Hanoï.

ANNONCES LÉGALES

ASSISTANCE JUDICIAIRE
Admission du 23 mai 1933

ÉTUDE DE MAITRES G. MANDRETTE & H. PIRIOU
Docteur en droit
AVOCATS A LA COUR
59, boulevard Gambetta, Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 août 1933)

JUGEMENT DE DIVORCE

D'un jugement par défaut de comparaître rendu par le tribunal civil de Hanoï le 27 mai 1933, enregistré au profit de madame Yvonne Naamé épouse de M. Georges Demange, demeurant en droit avec son mari, mais résidant de fait et autorisée à résider à Hanoï, 40, boulevard Henri-d'Orléans, contre ledit M. Georges Demange, demeurant ci-devant à Hanoï, 40, boulevard Henri-d'Orléans, et n'ayant actuellement ni domicile ni résidence connus, il a été extrait ce qui suit :

« Statuant publiquement, par défaut, en matière civile et en premier ressort ;

Donne défaut contre le sieur Georges Demange faute de comparaître ;

Et pour profit, prononce le divorce d'entre les époux Yvonne Naamé — Georges Demange, au profit de la femme, avec les conséquences de droit ;

Ordonne que le dispositif du présent jugement sera transcrit sur les registres de l'état civil de la commune de Carthage, près Tunis, lieu de la célébration du mariage et que mention en sera faite en marge de l'acte du mariage célébré le 20 juillet mil neuf vingt deux, étant précisé que l'ordonnance assignant à la femme un domicile séparé est en date du dix avril mil neuf cent trente trois ;

Dit que par les soins de M^e Ackein, notaire à Hanoï, il sera procédé aux opérations de liquidation de la communauté ayant existé entre les époux Demange, en cas d'acceptation d'icelle par la femme, soit, dans le cas contraire à la liquidation des reprises de cette dernière seulement ;

Nomme le président du siège pour faire le rapport en cas de contestation ;

Dit qu'en cas d'empêchement des juge et notaire commis, il sera pourvu à leur remplacement par simple ordonnance du président du siège ;

Confie à la mère la garde de l'enfant mineure issue du mariage ;

Condamne le sieur Demange Georges à servir à la requérante pour l'entretien de l'enfant commun, et ce jusqu'à sa majorité, une pension alimentaire de deux cents piastres, la dite pension payable mensuellement et d'avance ;

Condamne en outre le défendeur en tous les dépens dont distraction au profit de M^{es} Mandrette et Piriou, avocats, aux offres de droit, lesquels dépens sont liquidés à la somme de quatorze piastres en ce non compris le coût du présent jugement et ses suites.

Commets M^e Chrétien, huissier à Hanoï, pour la signification du présent jugement au défendeur défaillant.

La présente insertion a lieu en conformité de l'article 217 paragraphe 3 du Code civil et en exécution d'une ordonnance sur requête de M. le Président dudit Tribunal en date du 1^{er} août 1933, enregistrée.

Pour extrait certifié conforme par l'avocat soussigné à Hanoï, le 8 août 1933.

Henri Piriou.

(L'Avenir du Tonkin, 22 août 1933)

Sont nommés conseillers du commerce extérieur, pour uné période de cinq années à compter du présent décret :

Au titre de l'article 8 du décret du 6 mars 1921 :

Demange (Georges), négociant en tissus à Hanoï.
(J.O., 14 juillet 1933).

Conseil de protectorat du Tonkin
Séance du 20 septembre
(L'Avenir du Tonkin, 29 septembre 1933)

13 Demande en modération d'impôt de patente de 1933 formulée par le fondé de pouvoirs de la maison Demange à Hanoï.

ENCART
CHEZ DEMANGE
(L'Avenir du Tonkin, 30 et 31 janvier 1934)

40, avenue Henri-d'Orléans (Près la rue du Coton). Grand choix de ceintures, corsets et ceinture de grossesse, marques « Gynéria » aux prix de : 1 p. 00, 1 p. 50 et 2 p. 00.

ÉLECTION DE QUELQUES MEMBRES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE
(L'Éveil économique de l'Indochine, 11 mars 1934)

Les électeurs français et indigènes de la chambre de commerce de Hanoï sont convoqués à Hanoï, pour le mardi 13 mars 1934, à l'effet de procéder à l'élection de onze membres en remplacement de : MM. Demolle, Birot, Beau Robert, Dupuy, Gouguenheim, Joseph, Lê-Thuân-Khoat, Nguyễn-Kim-Lan dont le mandat est expiré et Aumont, Le Pichon, [G. Demange](#) démissionnaires.

VENTE AUXI ENCHÈRES PUBLIQUES
ET EN GROS

Réalisation de gage commercial
Article 93 du Code de commerce
(L'Avenir du Tonkin, 30 novembre 1934)

À la requête de la [Banque franco-chinoise](#) à Hanoï, société anonyme au capital de 50.000.000 de francs, dont le siège social est à Paris, 74, rue St-Lazare, et en vertu d'un exploit de maître CHRÉTIEN, huissier à Hanoï, enregistré le 14 septembre 1934, folio 95. case 19.

Il sera procédé le jeudi six décembre MIL NEUF CENT TRENTE QUATRE À 8 HEURES 30 du matin au numéro 40, boulevard Henri-d'Orléans, à Hanoï, à la vente aux

enchères publiques et en gros des marques de fabrique et de commerce de la maison G. DEMANGE.

La vente se fera par le ministère de M. Albert CHANTEMERLE, courtier, 3, boulevard Henri-Rivière à Hanoï — Téléphone 660.

Hanoï, le 30 novembre 1934.

Le courtier de commerce et de marchandises assermenté,

Signé : A. CHANTEMERLE.

AU PALAIS

Cour d'appel (Chambre civile et commerciale)

Audience du vendredi 8 février 1935

(*L'Avenir du Tonkin*, 8 février 1935)

Ayral contre Anziani. — La cour déclare recevable en la forme l'appel interjeté par Ayral contre le jugement du tribunal civil de Hanoï du 9 juin 1934, confirme le dit jugement, déclare Ayral non fondé en ses demandes et conclusion, l'en déboute, dit et juge que Anziani est totalement et définitivement déchargé de l'obligation de caution contractée au profit d'Ayral dans l'acte du 28 mars 1930, ordonne la confiscation de l'amende consignée, condamne Ayral en tous les dépens de première instance et d'appel dont distraction au profit de M^e Jean-Pierre Bona, avocat, aux offres de droits, ordonne l'enregistrement des pièces visées au présent arrêt et non enregistrées.

Par acte sous seings privés en date à Hanoï, du 28 mars 1930, Ayral avait prêté à Jules [Georges ?] Demande la somme de 600.000 francs productive d'un intérêt de 12 % par an ; sur ce même acte, Anziani et le sieur Frégier avalisèrent successivement pour la somme de 300.000 francs. La caution Frégier fut ensuite remplacée par Maurice Demange, frère du débiteur et aujourd'hui décédé.

La mort de M. Victor Demange (*L'Avenir du Tonkin*, 15 février 1940)

On annonce la mort à Épinal, de M. Victor Demange dont nous retracerons la carrière demain.

À sa famille, à madame Vve Huaux, aux amis, nous adressons l'expression de nos condoléances.

M. VICTOR DEMANGE (*L'Avenir du Tonkin*, 20 février 1940)

Nous apprenons avec peine la mort à Épinal, où il s'était retiré depuis longtemps, de M. Victor Demange, qui fut, au Tonkin, un des hommes les plus remarquables et les plus actifs de l'époque du développement commercial.

Rien ne paraissait le désigner particulièrement pour un rôle initiateur ; après des études simplement ordinaires, il était employé de commerce dans son pays natal, les Vosges, lorsqu'il eut, en 1899, l'occasion de venir ici, cédant à l'appel de l'esprit colonial de l'époque de Doumer. Mais il s'y révéla aussitôt et avec un éclat extraordinaire par son initiative d'une part et, de l'autre, chose plus rare encore, par un esprit scientifique étonnant et entièrement nouveau dans ce pays de l'à peu près qu'était alors le Tonkin.

Il avait la passion de l'histoire naturelle, botanique et zoologie. Il avait acquis des connaissances fort étendues, et identifiait facilement telle coquille avec telle autre qu'on recueille en un pays lointain pour sa nacre, un végété inconnu avec celui dont on utilise les fibres à Java pour faire ceci ou cela, une liane avec celle qui donne un caoutchouc de provenance donnée, qu'il faut coaguler par une méthode spéciale, etc. C'était là un ordre de recherches qu'on n'avait jamais lente ici. On ne voit guère que Ch. Crevost, mort il y a 2 ans, qui puisse se comparer à V. Demange, du moins parmi les gens de cette époque ; ils méritent d'être associés dans la reconnaissance du pays.

Avec cela, il était travailleur acharné, chercheur infatigable, aussi actif physiquement qu'intellectuellement. Il parcourut en tous sens le Nord de l'Indochine, fonda une maison d'exportation et d'importation à Hanoï, avec centres d'achat à Vinh, à Thanh-hoa, à Thai-Nguyên. Il s'occupa de caoutchouc, de peaux, de sticlaque, de benjoin et de bien d'autres produits ; il étudia la mise en œuvre des cheveux, faciles à acheter à l'époque, mais difficiles à utiliser ; il découvrit les coquilles, alors absolument inconnues, dont est sortie la fabrication des boutons ; il commença la fabrication des sparteries d'exportation, envoya en France des produits ignorés dont il étudiait les emplois possibles, indiquant lui-même ce qu'on devin faire, etc. Cette union intime du commerce avec la science — il était membre de sociétés savantes des plus sérieuses de France, possédait une admirable bibliothèque et écrivait des mémoires d'histoire naturelle remarquables — lui donnait ici une personnalité absolument spéciale et extrêmement intéressante, celle du véritable chercheur.

Il a rendu de très grands services dans cet ordre d'idées où il était sans rival.

Mobilisé en 1914 (il se trouvait en France), il revint pourtant en 1916, puis retourna en France, chargé par M. Sarraut d'organiser un service scientifique à l'Agence de l'Indochine. Il donna à cette époque, à la « Revue indo-chinoise », des articles absolument remarquables sur l'organisation du commerce d'exportation, que le *Courrier de Haïphong* reproduisit. Son expérience, sa connaissance du pays et des indigènes, les essais de toutes sortes qu'il avait faits, lui donnaient en la matière une autorité sans égale. Ses articles, sur lesquels nous reviendrons, sont encore pleins d'enseignements.

Il ne revint plus guère de France que pour quelques voyages rapides ; la maison qu'il avait fondée ici, à Hanoï et à Haïphong, continua cependant en se limitant à l'importation ; puis la crise l'arrêta définitivement. Mais M. V. Demange continua à Épinal, où il s'était retiré, à s'intéresser à toutes les questions scientifiques de botanique et de zoologie, vivant plus en naturaliste et en chercheur qu'en colon à la retraite.

Avec cette étonnante activité d'esprit et de corps (il n'hésitait pas, avant que l'automobile fut connue ici, à aller de Hanoï à Thai-Nguyên en bicyclette, pour gagner du temps sur le pousse ou le cheval), il était fort modeste, ne cherchant pas à faire parler de lui. Il était aussi trop franc dans ses opinions, fondées sur une solide expérience et d'incontestables succès, pour se faire bien voir de certains grands chefs, dont il estimait que le rôle aurait dû être moins de percevoir des taxes que de développer le pays en s'occupant de ses besoins. Cette indépendance et cette liberté de jugement ne réussissent pas toujours.

Mais elles permettent de faire œuvre utile. M. Demange est au tout premier rang parmi ceux qui ont marqué ce pays de leur travail, de leur personnalité et lui ont laissé leurs créations comme autant d'instruments de progrès. Son nom mériterait d'y survivre. En tous cas, tous ceux qui se souviennent de l'immense labeur accompli, dans des voies entièrement nouvelles, s'empresseront de rendre hommage à un homme qu'il faut ranger parmi les meilleurs et les plus remarquables qui aient paru ici. Il avait quitté le Tonkin depuis longtemps et les Annamites qu'il avait mis autrefois à tant de besognes nouvelles n'ont sans doute pas gardé de lui un souvenir bien précis, mais il faut leur rappeler qu'il a été un des initiateurs de leurs débuts et un des plus représentatifs parmi eux de l'esprit occidental et de la véritable colonisation.

(Le Courrier d'Haïphong).

Conseil du contentieux de l'Indochine
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 juin 1941)

Société anonyme du Trung-Ky Georges Demange contre Protectorat de l'Annam.